PROCES VERBAL DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 27 MAI 2025 À 18 h 00

Approuvé par délibération n° 2025-07-111 du 01/07/2025

Publié le 02/07/2025

Date de convocation : 21 mai 2025

PRÉSENTS :

Mmes **ALLEMANDI** Florence, **BANCILLON BOË** Fabienne, **BARDIN** Régine, **BLATTMANN** Sabine, **GARCIER** Clarisse, **GARCIER-RICHAUD** Hélène, **JACQUES** Élisabeth, **MATTERA** Wendy**,** **OKROGLIC** Dominique, **PIGNATEL** Agnès et **REYNAUD** Sandra.

MM. **BARNEAUD** Christophe *(quitte la séance après le vote de la question n° 5 et donne pouvoir à BANCILLON BOË Fabienne)*, **BOUGUYON** Yvan, **CAPEL** Denis, **FORTOUL** Jacques *(quitte la séance après le vote de la question n° 9 et donne pouvoir à BOUGUYON Yvan)*, **GASTON** Arnaud, **MARTIN** Jacques, **MILLION-ROUSSEAU** Daniel, **ORTUNO** Miguel, **PELLOUX** Jacques, **REYNAUD** Frédéric *(quitte la séance après le vote de la question n° 5 et donne pouvoir à REYNAUD Sandra)*, **SIGNORET** Jean-Christophe et **TRON** Jean-Michel.

ABSENTS EXCUSES :

Mmes **DONNEAUD** Chantal et **OCCELLI** Chloé *(a donné pouvoir à PELLOUX Jacques)*.

MM. **FRANQUEBALME** Jean-Pierre *(a donné pouvoir à GASTON Arnaud),* **ISOARD** Bernard *(suppléé par SIGNORET Jean-Christophe)* et **OLIVERO** Albert *(suppléé par MARTIN Jacques).*

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : **Mme BARDIN** Régine.

Ordre du jour de la séance :

MOYENS GÉNÉRAUX – FINANCES

7. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS 2025 TRANCHE 2 – BUDGET PRINCIPAL

MOYENS GÉNÉRAUX – ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 FEVRIER 2025
2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 MARS 2025 – 18 H 00
3. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 MARS 2025 – 19 H 00
4. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 AVRIL 2025 – 18 H 00
5. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 AVRIL 2025 – 19 H 30

6. COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LA PRESIDENTE EN VERTU DES DELEGATIONS QUI LUI ONT ETE DONNEES PAR LE CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 16 NOVEMBRE 2023 ET DU 28 MAI 2024

8. APPROBATION DE L'OFFRE DE LA BANQUE POPULAIRE POUR UN EMPRUNT DE DEUX MILLIONS D'EUROS

AMÉNAGEMENT

9. MISE EN CONFORMITE ET SECURITE DU QUAI DE TRANSFERT DES ORDURES MENAGERES A LA DECHETTERIE DE PLAN LA CROIX, FAUCON-DE-BARCELONNETTE, ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

10. SIGNATURE ET RENOUVELLEMENT DE CONTRATS AVEC LES ECO-ORGANISMES ET LES ORGANISMES COORDONNATEURS AGREES POUR LA PRISE EN CHARGE DES DECHETS DANS LE CADRE DE LA RESPONSABILITE ÉLARGIE DU PRODUCTEUR

11. FORT DE TOURNOUX – ATTRIBUTION DU MARCHE DE REALISATION DES TRAVAUX D'URGENCE

ENVIRONNEMENT

12. MEDIATION PASTORALE – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES

13. STRATEGIE D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE : RESILIENCE DE LA POPULATION ET DES ECOSYSTEMES DANS LA VALLEE DE L'UBAYE – DEMANDE DE FINANCEMENT AU TITRE DU FEDER

14. RENOUVELLEMENT DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT, SECTEUR AUPILLON COMMUNE DES THUILES – AVENANT N° 1 AU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE

15. ÉTUDE PROSPECTIVE DE CADRAGE DE LA COMPETENCE GEMAPI – MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT ET DES DEMANDES DE SUBVENTION, ATTRIBUTION DU MARCHE

ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

16. APPROBATION DU PROJET DE DEVELOPPEMENT D'UNE APPLICATION MOBILE ET BACKOFFICE « UBAYE » AVEC ACQUISITION DE BORNES HYBRIDES RFD-BLE – DEMANDE DE SUBVENTION

17. APPROBATION DU PROJET D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE (AMO) ET D'ETUDES POUR LA REQUALIFICATION DE L'AERODROME DE SAINT-PONS – DEMANDE DE FINANCEMENTS

18. PROJET DE REORGANISATION ET DE TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES BATIMENTS DE L'HOTEL D'ENTREPRISES AU QUARTIER DU 11EME BCA – MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 2024/134 DU 24 SEPTEMBRE 2024, APPROBATION DU PROJET MODIFIE ET DEMANDE DE SUBVENTIONS

19. MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 2024/111 DU 30/07/2024 RELATIVE AU PROJET LEADER « ANIMATION POUR L'EMERGENCE D'UN TIERS-LIEU NOURRICIER AU QUARTIER BREISSAND A JAUSIERS »

CADRE DE VIE – SOLIDARITÉS

20. ADHESION A L'ASSOCIATION ADRETS

21. MAISON FRANCE SERVICES : DEMANDE DE SUBVENTION AU FONCTIONNEMENT 2025

CADRE DE VIE – PATRIMOINE

22. MISE EN PLACE D'ESPACES MUSEOGRAPHIQUES AVEC EQUIPEMENTS NUMERIQUES – MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT

ATTRACTIVITÉ 4 SAISONS

23. ÉLABORATION D'UN PLAN SPORTIF LOCAL INTERCOMMUNAL ET DEMANDES DE SUBVENTION

24. ÉTUDE D'AMENAGEMENT DE L'ESPLANADE DE LA ROCHE – DEMANDE DE FINANCEMENT AU TITRE DU DISPOSITIF ESPACE VALLEEN
25. REGIE UBAYE SKI – REMPLACEMENT DU TELESIEGE DU SAUZE – ATTRIBUTION DU MARCHE

…

***Mme la Présidente** commence par l'Appel des présents, puis la Désignation du secrétaire de séance : Régine BARDIN. Elle constate que le quorum est atteint.*

La Présidente propose de modifier l'ordre dans lequel les questions seront délibérées et de commencer par le vote de la question n° 7 – attribution de subventions. En effet, certains conseillers présents doivent se déporter pour le vote de certaines subventions, d'autres doivent partir en cours de séance alors. Or, cette délibération nécessite que le quorum soit suffisant hors personnes déportées pour le vote ligne par ligne de chaque subvention.

MOYENS GÉNÉRAUX – FINANCES

7. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS 2025 TRANCHE 2 – BUDGET PRINCIPAL

La délibération est présentée par Mme OKROGLIC, vice-présidente aux finances.

Pour chaque association, la Présidente indique, avant le vote, le nom des conseillers devant se déporter, à savoir :

Organismes ou Associations	Conseillers devant se déporter
Mairie Barcelonnette CLSH	Tous les conseillers de Barcelonnette présents
Mairie Barcelonnette Leader Lab 3i	Tous les conseillers de Barcelonnette présents
Maison des Lycéens	Élisabeth JACQUES et Yvan BOUGUYON
Association Ubaye Elite	-
AHP INITIATIVE Projet Boutique	Agnes PIGNATEL
L'envolée (Ressourcerie)	-
Athlète Ski alpin Alice CAIRE	-
Athlète ski alpin TCHIKNAVORIAN Terence	-
Athlète Télémark REY Melvin	-
ADMR	-
Delta Festival Pra Loup	-
Grain de sable	-
L'Ubaye donne le tempo	-
Les Claps de l'Ubaye	-
Tennis Club de Pra-Loup	Arnaud GASTON
Amicale Ubayenne des chasseurs alpins	-
La Sabença	-
AJC Ubaye	Sabine BLATTMANN
Association La Libri	Élisabeth JACQUES, Hélène GARCIER-RICHAUD
Association Lire	-
Association MUSC	-

Organismes ou Associations	Conseillers devant se déporter
Ubaye Tourisme	Élisabeth JACQUES, Jean-Michel TRON, Jacques FORTOUL, Chantal DONNEAUD, Denis CAPEL, Yvan BOUGUYON, Jacques MARTIN (suppléant d'Albert OLIVERO, président d'Ubaye Tourisme).

Le Conseil communautaire,

VU l'avis favorable des commissions Finances, Jeunesse et Services au public, Attractivité du Territoire, Attractivité 4 saisons, Patrimoine culturel et naturel réunies le 20 mai 2025 ;

VU l'avis réservé des commissions Finances et Attractivité du Territoire relatif à la subvention à accorder à l'association AJC Ubaye ;

Sur proposition de Mme Dominique OKROGLIC, vice-présidente en charge des finances,

Après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** d'attribuer pour l'année 2025 les subventions ci-dessous :

Organismes ou Associations	Montant voté 2024	Montant sollicité 2025	Montant voté 2025	Résultat du vote
Mairie Barcelonnette CLSH	42 838,00 €	45 577,00 €	45 577,00 €	**Votants : 16 (1)** **Pour : 16**
Mairie Barcelonnette Leader Lab 3i	14 135,00 €	14 135,00 €	14 135,00 €	**Votants : 16 (1)** **Pour : 16**
Total Art 657341	**56 973,00 €**	**59 712,00 €**	**59 712,00 €**	
Maison des Lycéens	100,00 €	100,00 €	100,00 €	**Votants : 23 (2)** **Pour : 23**
Total Art 657382	**100,00 €**	**100,00 €**	**100,00 €**	
Association Ubaye Elite	27 000,00 €	27 000,00 €	27 000,00 €	**Votants : 25** **Pour : 25**
AHP INITIATIVE Projet Boutique	12 000,00 €	15 000,00 €	12 000,00 €	**Votants : 24 (3)** **Pour : 24**
L'envolée (Ressourcerie)	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	**Votants : 25** **Pour : 25**
Athlète Ski alpin Alice Caire	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	**Votants : 25** **Pour : 25**
Athlète ski alpin TCHIKNAVORIAN Terence	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	**Votants : 25** **Pour : 25**
Athlète Télémark REY Melvin		4 000,00 €	4 000,00 €	**Votants : 25** **Pour : 25**
ADMR	10 000,00 €	10 000,00 €	5 000,00 €	**Votants : 25** **Pour : 25**
Delta Festival Pra Loup	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	**Votants : 25** **Pour : 25**
Grain de sable	1 500,00 €	2 500,00 €	1 500,00 €	**Votants : 25**

				Pour : 25
L'Ubaye donne le tempo	1 000,00 €	2 000,00 €	1 000,00 €	**Votants : 25** **Pour : 25**
Les Claps de l'Ubaye	800,00 €	1 600,00 €	1 000,00 €	**Votants : 25** **Pour : 25**
Tennis Club de Pra Loup	- €	8 000,00 €	8 000,00 €	**Votants : 23 (4)** **Pour : 23**
Amicale Ubayenne des chasseurs alpins	- €	4 000,00 €	4 000,00 €	**Votants : 25** **Pour : 25**
La Sabença	- €	5 000,00 €	5 000,00 €	**Votants : 25** **Pour : 25**
AJC Ubaye	6 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €	**Votants : 24 (5)** **Pour : 24**
Association La Libri	- €	1 600,00 €	1 000,00 €	**Votants : 23 (6)** **Pour : 23**
Association Lire	- €	1 000,00 €	1 000,00 €	**Votants : 25** **Pour : 25**
Association MUSC	- €	1 500,00 €	1 000,00 €	**Votants : 25** **Pour : 25**
Ubaye Tourisme	1 648 000,00 €	1 648 000,00 €	1 648 000,00 €	**Votants : 19 (7)** **Pour : 19**
Total 65748	**1 754 300,00 €**	**1 777 600,00 €**	**1 773 500,00 €**	
TOTAL GENERAL	**1 811 373,00 €**	**1 836 812,00 €**	**1 833 312,00 €**	

(1) Mmes Florence ALLEMANDI, Fabienne BANCILLON-BOË, Sabine BLATTMANN, Clarisse GARCIER, Wendy MATTERA et MM. Christophe BARNEAUD, Yvan BOUGUYON et Miguel ORTUNO s'étant déportés et le pouvoir donné à M. Arnaud GASTON par M. Jean-Pierre FRANQUEBALME n'étant pas pris en compte.

(2) Mme Elisabeth JACQUES et M. Yvan BOUGUYON s'étant déportés.

(3) Mme Agnès PIGNATEL s'étant déportée.

(4) M. Arnaud GASTON s'étant déporté et le pouvoir qui lui a été donné par M. Jean-Pierre FRANQUEBALME n'étant pas pris en compte.

(5) Mme Sabine BLATTMANN s'étant déportée.

(6) Mmes Hélène GARCIER-RICHAUD et Elisabeth JACQUES s'étant déportées.

(7) Mme Elisabeth JACQUES et MM. Yvan BOUGUYON, Denis CAPEL, Jacques FORTOUL, Jean-Michel TRON et Jacques MARTIN s'étant déportés.

- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif 2025 de la Communauté articles 657341,657382 et 65748.

- **AUTORISE** la Présidente à signer toutes pièces afférentes à l'exécution de ces décisions et notamment les conventions et les avenants établis avec les structures autres que Ubaye Tourisme conformément à la loi 2000-321 du 12/04/2000 et le décret 2001-495 du 06/06/2001.

- **AUTORISE** la Vice-Présidente aux finances à signer la convention et les avenants à intervenir avec l'Association Ubaye Tourisme établis conformément à la loi 2000-321 du 12.4.2000 et le décret 2001-495 du 6.6.2001.

Mme OKROGLIC *- Pour le CLSH de Barcelonnette, la subvention sollicitée s'élève à 45 577,00 €.*

Mme la Présidente – *Les conseillers communautaire de Barcelonnette se déportent. Le quorum est valide.*

Mme OKROGLIC *– Qui est contre ? Qui s'abstient ? Donc subvention votée.*

Mme OKROGLIC *- Pour le Leader Lab 3i, la subvention sollicitée s'élève à 14 135,00 €.*

Mme la Présidente – *Les conseillers communautaire de Barcelonnette se déportent. Le quorum est valide.*

Mme OKROGLIC *– Qui est contre ? Qui s'abstient ? Donc subvention votée.*

Pour la Maison des lycéens, la subvention sollicitée s'élève à 45 577,00 €.

Mme la Présidente – *Yvan BOUGUYON et moi-même nous déportons.*

Mme OKROGLIC *– Qui est contre ? Qui s'abstient ? Subvention votée.*

Pour AHP Initiative, le montant de subvention proposé est de 12 000 € pour 15 000 € sollicités.

Mme la Présidente - *Le montant proposé correspond au montant attribué en 2024. Par ailleurs, je n'ai pas pu rencontrer les représentants de cette association donc je n'ai pas eu connaissance de leur projet. Nous reverrons éventuellement le montant alloué après ma rencontre avec cette association et en fonction de la pertinence du projet présenté. Agnès PIGNATEL se déporte.*

Mme OKROGLIC *– Qui est contre ? Qui s'abstient ? Subvention votée.*

Ensuite, la ressourcerie L'Envolée, pour un montant sollicité de 10 000 €.

Mme la Présidente *– Tout le monde peut prendre part au vote.*

Mme OKROGLIC *– Qui est contre ? Qui s'abstient ? Donc subvention votée.*

Ensuite, pour les différents athlètes en équipe de France. On a tout d'abord Alice CAIRE pour 4 000 €. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Subvention votée.

On a ensuite Térence TCHIKNAVORIAN. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Donc 4 000 € votés également pour Térence.

Enfin nous avons Melvin REY, en équipe de France de télémark, pour 4 000 €. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Donc subvention de 4 000 € votée pour Melvin REY.

Ensuite, nous avons l'ADMR. L'ADMR, l'année dernière, avait demandé 10 000 €, mais c'était exceptionnel, comme ils nous l'avaient expliqué, parce qu'ils avaient des problèmes d'embauche de personnel. Il y avait eu quelques soucis donc sur l'ADMR. Cette année, ils ont demandé la même chose, mais, comme on n'a rien concernant le fait de reconduire une subvention exceptionnelle de 10 000 €, on a donc proposé 5 000 €, quitte ensuite à les revoir, au cas où ils rencontreraient une difficulté particulière. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Donc 5 000 € votés pour l'ADMR.

Ensuite, on a le Delta Festival de Pra Loup qui, d'ailleurs, a déjà eu lieu, pour 30 000 €. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Donc 30 000 € pour le Delta Festival.

On a ensuite Grain de sable : c'est pour la partie Parentalité. Donc on leur octroie une subvention pour seulement cette partie-là pour 1 500 €. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Donc 1 500 € pour la partie Parentalité du Grain de sable.

Ensuite, nous avons l'Ubaye donne le tempo, festival de jazz. Pour les associations culturelles, qui évidemment soit font de la musique, soit font du théâtre, soit des lectures, etc., malgré les demandes déposées, qu'elles soient de 10 000 € ou autre, on a décidé en commission de leur octroyer 1 000 €. Aussi, on a L'Ubaye donne le tempo pour 1 000 €. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Donc 1 000 € pour L'Ubaye donne le tempo.

Ensuite, Les Claps de l'Ubaye, association à Saint-Paul-sur-Ubaye, le haut de la vallée, pour 1 000 € également. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Donc 1 000 € pour Les Claps de l'Ubaye.

Ensuite, nous avons le Tennis Club de Pra Loup, c'est le vingt-cinquième anniversaire du tournoi, donc ils vont faire évidemment un été un peu exceptionnel pour 8 000 €.

***Mme la Présidente** – Juste une observation : Arnaud GASTON ne peut pas prendre part au vote.*

***Mme OKROGLIC** – Qui est contre ? Qui s'abstient ? Donc 8 000 € votés pour le Tennis Club de Pra Loup.*

On a ensuite l'Amicale Ubayenne des Chasseurs alpins. Ils vont éditer un ouvrage, et ce qu'on subventionne, c'est une partie du coût de cet ouvrage. Et, si je me souviens bien, Élisabeth, on en aura 250 exemplaires qu'on pourra distribuer.

***Mme la Présidente** – Il s'agit d'un référencement de tous les noms apposés sur le monument aux morts de Barcelonnette et l'histoire de ces personnes. Cela nous permet de maintenir l'histoire de ces familles meurtries dans leur chair et qui ont donné à la France par la vie de leurs êtres chers. Il ne s'agit pas vraiment de l'Amicale des Chasseurs alpins, mais c'est plutôt dans un esprit de souvenir et de transmission. C'est un petit peu le même cas pour la Sabença, plus loin. Donc ce n'est pas pour financer les associations au titre de leur fonctionnement. C'est réellement pour contribuer à une création.*

***Mme OKROGLIC** – Oui. Donc pour l'Amicale Ubayenne des Chasseurs alpins, qui est contre ? Qui s'abstient ? Donc 4 000 € votés pour cet ouvrage.*

La Sabença, c'est pareil : on aura également des exemplaires qu'on pourra donner, puisque c'est pour également un ouvrage, pour 5 000 €. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Donc 5 000 € pour la Sabença.

Ensuite, on a l'AJC Ubaye : c'est l'Association des jeunes commerçants.

***Mme la Présidente** – Une petite observation, Sabine BLATTMANN ne prend pas part au vote sur ce sujet.*

***Mme OKROGLIC** – Pour l'AJC Ubaye, dont les membres ont demandé 6 000 € pour les actions qu'ils mènent. Notamment pour la fête des Mères, pour la fête des Pères…*

***Mme la Présidente** – Et pour les vitrines de Noël, on l'attend avec impatience. C'est ce qui avait été réalisé pendant deux ans, on aimerait bien que ça se fasse, notamment le grand banquet dans la rue Manuel qui était quand même très marquant. Donc j'espère que vous allez réussir à mener à bien ce projet, parce que ce sera vraiment un esprit de convivialité, ça avait bien marché.*

***Mme OKROGLIC** – Donc pour tous ces projets. 6 000 €. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Donc 6 000 € pour l'AJC.*

Ensuite, on a l'association La Libri (qui a demandé 1 600 €), pour 1 000 €. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

***Mme la Présidente** – Juste une observation, ni moi ni Hélène GARCIER ne pouvons prendre part au vote.*

***Mme OKROGLIC** – D'accord. C'est bon pour La Libri ? Subvention accordée.*

Ensuite, on a l'association Lire, pour 1 000 €. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Donc 1 000 € pour La Libri.

L'association MUSC, pour Dogora, un travail qu'ils vont faire et qu'ils vont présenter à La Sapinière avec les élèves du collège (les sixièmes, cinquièmes et une classe de CM2). Qui est contre ? Qui s'abstient ? Donc 1 000 € pour MUSC.

***Mme la Présidente** – Pour bien comprendre, à nouveau ce n'est pas pour le fonctionnement habituel : en fait, on est dans le cadre de la médiation scolaire et c'est un projet qui s'intègre avec le collège André Honnorat. C'est donc à ce titre, médiations culturelle et scolaire, que l'on peut le mettre en place. On ne paye pas le fonctionnement des associations qui font de la musique.*

***Mme OKROGLIC** – Non, c'est simplement pour un événement particulier.*

Ensuite, le dernier, c'est Ubaye Tourisme. Nous n'avions pas pu le voter la dernière fois, puisqu'il n'y avait pas le quorum.

***Mme la Présidente** – Ne peuvent pas prendre part au vote moi-même, Jean-Michel TRON, Jacques FORTOUL, Denis CAPEL, Yvan BOUGUYON, Jacques MARTIN, et nos pouvoirs, si nous en avons, parce que, de facto, ils tombent aussi. Maintenant, d'après les comptes qui ont été réalisés par les services, et, grâce à votre assiduité dont je vous remercie, il n'y a aucun problème, nous pouvons réaliser le vote, hormis les personnes qui sont donc membres du Conseil d'administration.*

***Mme OKROGLIC** – Donc 1 648 000 €. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Donc la subvention pour Ubaye Tourisme est votée. Je vous remercie.*

Aucune remarque n'étant émise, Mme Dominique OKROGLIC procède au vote à main levée. La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

***Monsieur BOUGUYON** – C'est combien, pour le quorum, exactement ?*

***Mme la Présidente** – Il y a 23 présents, six personnes ne pouvant pas prendre part au vote. Sabine y est, mais en tant que professionnelle, et elle n'est pas au CA.*

***Mme OKROGLIC** – Je vous remercie.*

***Monsieur BOUGUYON** – Je vous remercie aussi.*

***Mme la Présidente** - Cette question-là est traitée. Si certains d'entre vous doivent nous quitter… Je ne vais pas vous guetter et vous courir après si vous partez, ça me va bien.*

Avant que l'on prenne notre ordre du jour suivant, je vais vous présenter une personne qui fait partie des effectifs maintenant de la Communauté de communes. Je vais lui demander de s'approcher. Il s'agit de Jean-David, qui prend son poste au titre de coordinateur de la CTG : chargé de coopération territoriale globale. Vous vous souvenez, nous avons travaillé ensemble sur les fiches-actions avec la CAF et nous avions constaté que certaines d'entre elles n'avaient été que très partiellement réalisées sur la précédente programmation triennale. Il était donc nécessaire de recruter un coordinateur pour pouvoir mener à bien ces différentes actions, très importantes puisque, je vous le rappelle, elles sont à destination à la fois de la jeunesse, de la famille et de l'enfance. Donc il est pour nous très important de pouvoir coordonner correctement ce sujet. À ce titre, la CAF nous finance ce poste à hauteur de 50 %. On attendait le dernier arbitrage pour pouvoir le faire et on ne s'interdit pas la possibilité de déposer une demande de subvention complémentaire au titre d'autres actions à destination de l'enfance et de la jeunesse. Voilà pour la présentation de votre poste.

Habituellement, ce que je propose, c'est que vous vous présentiez, que vous disiez d'où vous venez, même s'il s'agit d'un profil un peu atypique, puisque que c'est vraiment un engagement personnel qui vous a décidé à postuler sur ce poste-là. Je vous laisse vous présenter à l'intégralité du Conseil.

***M. LEBRON** - Bonjour Madame la Présidente, bonjour Messieurs et Mesdames les Vice-Présidents, bonjour, Messieurs et Mesdames les élus, bonjour mes chers collègues. En ce qui concerne le poste, Madame la Présidente a quasiment tout dit. Je suis le nouveau chargé de*

coopération territoriale, justement dans le cadre de la Convention territoriale globale, pour valoriser et dynamiser les actions qu'il a été décidé de mettre en œuvre dans le cadre de cette convention pour valoriser le territoire ainsi que des missions sur l'enfance, la petite enfance, la jeunesse, la parentalité et la proximité. Le but est justement de valoriser, de coordonner toutes ces actions.

En ce qui me concerne personnellement, je suis Jean-David LEBRON. Je pensais plus présenter le poste que moi, mais je vais me présenter du coup. Je suis de retour dans la vallée de l'Ubaye. J'ai passé une trentaine d'années sur la Côte d'Azur et il m'a tenu à cœur de revenir habiter dans la vallée. C'est ce que j'ai fait depuis un an et demi. Sur le plan professionnel, j'ai une formation économique, j'ai travaillé dans le commerce, essentiellement en relation avec la clientèle. J'ai monté plusieurs commerces, j'ai eu des établissements dans le privé, j'ai travaillé dans le public à la SNCF, toujours en relation avec les gens… Si vous avez plus de questions ?

***Mme Hélène GARCIER-RICHAUD** – Je peux ajouter quelque chose ? Sa première mission sera de mettre en œuvre le réseau des Colporteurs. C'est pour rassurer tous les Maires qui sont autour de la table.*

***Mme la Présidente** – Le but est d'avoir un facilitateur pour les actions culturelles. C'est pour ça que, comme je vous le disais, on ne s'interdit pas de vouloir compléter ce poste, qui est normalement à 50 % sur la CTG, par d'autres opérations de coordination avec les différentes communes. Le but est de faciliter les relations avec les différentes structures.*

Ce fut un plaisir ! Merci beaucoup. Bienvenue ! [Applaudissements]

***M. LEBRON** - Merci.*

***Mme la Présidente** – Merci beaucoup. Bonne soirée à tous. Maintenant, nous attaquons !*

MOYENS GÉNÉRAUX – ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 FEVRIER 2025

Le rapporteur est Madame la Présidente.

Le Conseil communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le projet de procès-verbal de la séance du 11 février 2025 ;

Mme la présidente invite les membres du conseil communautaire à approuver le procès-verbal de la séance du conseil communautaire du 11 février 2025 ;

Sur proposition de la Présidente,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité des membres présents et représentés,

- **VALIDE** le procès-verbal de la séance du conseil communautaire du 11 février 2025.

***Mme la Présidente** – Question n° 1, approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 11 février. Est-ce que vous avez des questions concernant cette*

retranscription ou peut-être une appréciation ? Pas de question ? On passe au vote. Des votes contre ? Des abstentions ? À l'unanimité. Je vous remercie.

Aucune remarque n'étant émise, Mme la Présidente procède au vote à main levée. La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 MARS 2025 – 18 H 00

Le rapporteur est Madame la Présidente.

Le Conseil communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le projet de procès-verbal de la séance du 18 mars 2025 – 18h00 ;

Mme la présidente invite les membres du conseil communautaire à approuver le procès-verbal de la séance du conseil communautaire du 18 mars 2025 – 18h00 ;

Sur proposition de la Présidente,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité des membres présents et représentés,

- **VALIDE** le procès-verbal de la séance du conseil communautaire du 18 mars 2025 – 18h00.

***Mme la Présidente** – La question 2, c'est la même question, mais celui du 18 mars à 18 heures. Y a-t-il des questions ? Des votes contre. Des abstentions ? À l'unanimité. Je vous remercie.*

Aucune remarque n'étant émise, Mme la Présidente procède au vote à main levée. La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

3. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 MARS 2025 – 19 H 00

Le rapporteur est Madame la Présidente.

Le Conseil communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le projet de procès-verbal de la séance du 18 mars 2025 – 19h00 ;

Mme la présidente invite les membres du conseil communautaire à approuver le procès-verbal de la séance du conseil communautaire du 18 mars 2025 – 19h00 ;

Sur proposition de la Présidente,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité des membres présents et représentés,

- **VALIDE** le procès-verbal de la séance du conseil communautaire du 18 mars 2025 – 19h00.

***Mme la Présidente** – Celui du 18 mars à 19 heures, y a-t-il des questions ou des observations ? Non, je passe au vote. Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.*

***Mme la Présidente** – Celui du 8 avril à 18 heures, y a-t-il des questions ou des observations ?*

***Mme BARDIN** – Sur celui 18 mars, j'étais absente.*

***Mme la Présidente** – Sur celui du 18 mars, vous étiez absente, et dans la retranscription, ce n'est pas indiqué tel quel ?*

***Mme BARDIN** – Si.*

***Mme la Présidente** – Ça ne vous empêche pas de le voter. Que choisissez-vous de faire, Régine ? C'est bon pour vous ? Vous maintenez votre vote ? Parfait !*

Aucune autre remarque n'étant émise, Mme la Présidente procède au vote à main levée. La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

4. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 AVRIL 2025 – 18 H 00

Le rapporteur est Madame la Présidente.

Le Conseil communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le projet de procès-verbal de la séance du 8 avril 2025 – 18h00 ;

Mme la présidente invite les membres du conseil communautaire à approuver le procès-verbal de la séance du conseil communautaire du 8 avril 2025 – 18h00 ;

Sur proposition de la Présidente,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité des membres présents et représentés,

- **VALIDE** le procès-verbal de la séance du conseil communautaire du 8 avril 2025 – 18h00.

***Mme la Présidente** – Pour celui du 8 avril 2025 18h, des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie. À l'unanimité.*

Aucune remarque n'étant émise, Mme la Présidente procède au vote à main levée. La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

5. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 AVRIL 2025 – 19 H 30

Le rapporteur est Madame la Présidente.

Le Conseil communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le projet de procès-verbal de la séance du 8 avril 2025 – 19h30 ;

Mme la présidente invite les membres du conseil communautaire à approuver le procès-verbal de la séance du conseil communautaire du 8 avril 2025 – 19h30 ;

Sur proposition de la Présidente,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité des membres présents et représentés,

- **VALIDE** le procès-verbal de la séance du conseil communautaire du 8 avril 2025 – 19h30.

***Mme la Présidente** – Pour celui de 19 h 30, le 8 avril, y a-t-il des questions ou des observations ? Des votes contre ? Des abstentions ? À l'unanimité. Je vous remercie.*

Aucune remarque n'étant émise, Mme la Présidente procède au vote à main levée. La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

6. Compte rendu des décisions prises par la Présidente en vertu des délégations qui lui ont été données par le Conseil de communauté du 16 novembre 2023 et du 28 mai 2024

Le rapporteur est Monsieur Jean-Michel TRON.

Le Conseil communautaire,

VU ses délibérations n°2023/176 du 16 novembre 2023, n°2024/71 du 28 mai 2024 et n°DC2025-03-039 du 18 mars 2025 portant délégations de pouvoir du conseil communautaire à la Présidente et au Bureau de la CCVUSP ;

Sur proposition de M. Jean-Michel TRON, 1er vice-président,

- **PREND ACTE** des décisions **prises par la Présidente**, visées ci-dessous :

1) En matière de commande publique

➢ Pour la CCVUSP

N° Décision	DATE	OBJET	MONTANT	TIERS
DP2025_CP_BG/005	20/03/2025	Mise en place de vitrines dans le cadre de la nouvelle muséographie	4 836,00 € HT	Vitrines Sarazino
DP2025_CP_BG/006	20/03/2025	Scénarios personnalisés Escape Game nomade	11 180,00 € HT	Création by Pakkap
DP2025_CP_BG/008	20/03/2025	Matériel informatique pour équiper les musées dans le cadre d'une nouvelle muséographie	4 410,00 € HT	Fredphone
DP2025_CP_BG/010	24/03/2025	Acquisition de composteur grutable phase II dispositif tri à la source biodéchets	8 680,00 € HT	Complémenterre 38
DP2025_CP_BG/011	24/03/2025	Acquisition d'une colonne arienne Omr suite à incendie à Faucon-de-Barcelonnette	4 465,00 € HT	SULO

DP2025_CP_BG/012	27/03/2025	Animation d'une tournée Sciences Tour "Risques en Montagne" dans les écoles	13 100,00 € TTC	Les Petits Débrouillards
DP2025_CP_BG/013	28/03/2025	Travaux mise en séparatif réseau EU - impasse rue Bellon – Barcelonnette (annule et remplace la décision n°DP2024_CP_BG034)	6 813,30 € HT	LMTP
DP2025_CP_BG/014	28/03/2025	Marché de travaux de renouvellement réseau EU Aupillon – Grpt commande avec la commune des Thuiles	173 446,25 € HT	Eiffage
DP2025_CP_BG/015	01/04/2025	Prestation d'accompagnement sur la Stratégie territoriale ZAN SCOT	39 900,00 € HT	PLANeD
DP2025_CP_BG/016	01/04/2025	Démarche SCOT projet environnemental et continuité Ecologique	19 900,00 € HT	ECOVIA
DP2025_CP_BG/018	28/04/2025	Extension réseau EU La Maure – Uvernet Fours	7 245,00 € HT	BALP TP
DP2025_CP_BG/019	30/04/2025	Rédaction et reportages photos – magazine Ubaye N°2	7 600,00 € HT	Explore/A plus d'1 titre
DP2025_CP_BG/020	30/04/2025	Création Magazine Ubaye N°2	4 000,00 € HT	Tamaris
DP2025_CP_BG/021	30/04/2025	Impression magazine Ubaye N°2	7 347,00 € HT	Imprimerie Trulli
DP2025_CP_BG/022	30/04/2025	Cloisonnement au bâtiment 26 de l'hôtel d'entreprises	12 280,00 € HT	ITF Confort
DP2025_CP_BG/023	30/04/2025	Cloisonnement modulaire de la salle du conseil communautaire	34 486,00 € HT	Acoplan
N° Décision	**DATE**	**OBJET**	**MONTANT**	**TIERS**
DP2025_CP_BG/024	30/04/2025	Contrôle d'accès et sécurisation du site de la CCVUSP	24 245,00 € HT	Nemer Menuiseries
DP2025_CP_BG/025	12/05/2025	Cloisonnement bureau d'accueil CCVUSP	12 680,00 € HT	ITF Confort

- <u>Pour la régie Assainissement</u>

N° Décision	DATE	OBJET	MONTANT HT	TIERS
2025-002	20/03/2025	Réalisation bilan24h règlementaire STEP USP	10 328,64 € HT	IT04

- <u>Pour la régie Ubaye Ski</u>

N° Décision	DATE	OBJET	MONTANT HT	TIERS
DP2025_CP_RUS/016	12/03/2025	Création film investissements JO2030 partie 2	6 500,00 €	DIGITAL MAX
DP2025_CP_RUS/017	20/03/2025	Changement tapis d'embarquement - TS Sauze - reliquat facture 2023	20 973,50 €	EMMEGIBELT
DP2025_CP_RUS/018	28/03/2025	Réassort tenues hiver 24/25	12 718,00 €	AVALANCHE
DP2025_CP_RUS/019	22/04/2025	Achat d'un enneigeur auprès de la commune de Seyne-les-Alpes	18 000,00 €	Commune de Seyne-les-Alpes

2) <u>En matière de domanialité</u>

N° Décision	DATE	OBJET	MONTANT	TIERS
DP2025_DOM/002	28/03/2025	Signature d'une convention de mise à disposition de 2 vitrines pour l'exposition des œuvres du FRAC au centre d'art de Jausiers	À titre gracieux	Département des A.H.P.

DP2025_DOM/ 003	01/04/2025	Renouvellement d'une convention d'occupation précaire à Teknoparké du 01/04/25 au 15/05/25 (hivernage véhicule) (délégation de signature au DGS en vertu de l'arrêté n°2025/49 du 18/04/2025)	Redevance : 1,50 € HT/m²/mois	Tiers privé
DP2025_DOM/ 004	07/05/2025	Signature d'une convention d'occupation temporaire non constitutive de droits réels jusqu'au 31/12/2025 pour les visites des fortifications de Saint-Ours et de la Batterie des Caurres	Redevance : 3,50 € /adulte 1,75€/enfant	Montagne d'Ubaye

3) <u>En matière de ressources humaines</u>

N° Décision	DATE	OBJET	MONTANT	TIERS
DP2025_RH/ 001	05/05/2025	Mandat spécial aux vice-présidents : Remboursement des frais de déplacement – 37ème congrès Vauban à Marseille	Frais réels de déplacement	Hélène GARCIER-RICHAUD
DP2025_RH/ 002	07/05/2025	Mandat spécial aux vice-présidents : Remboursement des frais de déplacement – Centenaire de la Cité Universitaire Internationale de Paris	Estimé à 1 325 € maximum par personne	Hélène GARCIER-RICHAUD et Jean-Michel TRON

- **PREND ACTE des décisions du *Bureau communautaire* visées ci-dessous :**

N° décision	Date	Thématique	Objet
DB2025-05	18/03/2025	Gestion administrative et territoriale	Convention de stage avec l'Université Lumière Lyon 2 – Appui à la mise en œuvre de la charte forestière Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon Pays de Seyne
DB2025-06	18/03/2025	Gestion administrative et territoriale	Convention de stage avec l'Université Lumière Lyon 2 – Appui au développement économique
DB2025-07	18/03/2025	Partenariats	Réponse à l'appel à projets de la Région SUD « Sites Touristiques Exemplaires » – Volet 2 : Soutien à l'expérimentation de solutions technologiques de pilotage des flux
DB2025-08 à DB2025-11	15/05/2025	Gestion administrative et territoriale	Approbation des PV des bureaux du 30/01/2025, 06/03/2025, 18/03/2025 et 19/03/2025
DB2025-12	15/05/2025	Partenariats	Réponse à l'appel à projets FEDER « Adaptation au changement climatique » : résilience de la population et des écosystèmes dans la vallée de l'Ubaye
DB2025-13	15/05/2025	Partenariats	Réponse à l'appel à projets FEDER « Soutien aux projets d'infrastructures cyclables pour la mobilité du quotidien » : déploiement des mobilités douces en Ubaye, infrastructures cyclables
DB2025-14	15/05/2025	Partenariats	Réponse à l'appel à projets « IMPACT 2024 » Edition 2025, lancé par l'Agence nationale du sport, le Comité national olympique et sportif français (CNOSF) et le Comité paralympique et sportif français (CPSF)
DB2025-15	15/05/2025	Ressources humaines	Mandat spécial à la Présidente : remboursement de frais de déplacement – Session de travail au palais de l'Élysée
DB2025-16	15/05/2025	Ressources humaines	Mandat spécial à la Présidente : remboursement des frais de déplacement – Cite Universitaire Internationale de Paris
DB2025-17	15/05/2025	Gestion administrative et territoriale	Convention de stage avec le lycée André-Honnorat – Découverte des métiers

***Mme la Présidente** – Le sujet suivant, ce sont les comptes rendus des décisions prises par la Présidente et le Bureau, en vertu de nos délégations et donc je laisse la parole à Jean-Michel TRON.*

***M. TRON** – Merci. Je vais vous demander de prendre acte d'un grand nombre de décisions.*

***Mme la Présidente** – Pour les besoins de la retranscription, juste indiquer que Christophe BARNEAUD a dû s'absenter et a donné son pouvoir à Fabienne BANCILLON BOË. Merci.*

Le rapporteur (TRON Jean-Michel) procède à la lecture de la délibération.

***Mme Clarisse GARCIER** – J'ai une question sur le magazine Ubaye. Il y en a eu un premier, il est passé sur le budget 2024. C'est ça ?*

***M. TRON** – Oui.*

***Mme Clarisse GARCIER** – Et donc vous allez en faire combien par an ?*

***Mme la Présidente** – Un seul.*

***Mme Clarisse GARCIER** – Donc celui-là, le budget est plus restreint par rapport au premier ?*

***M. TRON** – C'est la même chose.*

***Mme la Présidente** – La seule modification que l'on a eue, c'est qu'on a réussi à mieux négocier les frais d'impression. C'est tout. Sinon, c'est à peu près la même enveloppe.*

***Mme Clarisse GARCIER** – D'accord. Ce n'était pas dans les 50 000 €, quelque chose comme ça ?*

***Mme la Présidente** – Non. C'est le bruit qui a couru, mais ce n'était pas à la réalité.*

Le rapporteur (TRON Jean-Michel) reprend la lecture de la délibération.

<u>Précisions :</u>

Pour le Grand Puy, c'est un montant de 18 000 € et non pas 15 000 € comme indiqué dans le tableau.

Pour l'exposition d'œuvres du FRAC au centre d'art de Jausiers, c'est à titre gracieux et on a contracté avec le Département des Alpes-de-Haute-Provence.

***Mme Clarisse GARCIER** – Pour le déplacement de deux élus à Paris à l'occasion du centenaire de la Cité Universitaire International de Paris, je me demande pourquoi vous y allez à deux et pourquoi ce montant, qui me semble assez élevé par personne pour un séjour à Paris.*

***Mme la Présidente** – Le montant a été estimé par les services, alors je ne sais pas exactement ce qu'il en est. Ils ont fait travailler l'agence à Barcelonnette, rue Manuel. Donc ça, je pense que c'est le chiffrage maximal qu'ils ont dû avoir auprès de l'agence, pour deux personnes.*

***Mme Clarisse GARCIER** – Mais il est écrit « par personne ».*

***Mme la Présidente** – Jennifer, as-tu le montant définitif ?*

***Mme DUPITIER** – Je peux effectivement compléter. Pour la rédaction de la décision, il était important de pouvoir fixer les tarifs. Or à ce moment-là, on n'avait pas encore suffisamment de visibilité sur la date à laquelle on allait pouvoir faire les réservations. Donc j'avais tablé « haut » sur les billets de train, deux nuits d'hébergement, parce que pour être à 10 heures à la Cité internationale, c'était un petit peu juste. Et après, les frais de repas, les frais de parking à Aix, les frais de déplacement à Aix et les transports dans Paris. Normalement, on sera en dessous de ça. Je peux aller plus loin pour compléter, mais je crois qu'on doit plutôt être aux alentours de 1 500 € sur les déplacements. Dans les 1 500 €, il y a même mon billet de train, qui passe dans les frais de déplacement des agents, qui ne sont pas indiqués là. Donc on a surestimé effectivement, pour ne pas commettre d'impair dans la décision.*

***Mme Clarisse GARCIER** – J'ai quand même encore une remarque. Je m'étonne parce que je me souviens de Mme OKROGLIC avait refusé les frais de déplacement de Sophie VAGINAY à l'époque et aujourd'hui je trouve qu'on a quand même beaucoup de frais de déplacement. Notre Maire va se rendre également à la Cité universitaire, il va payer de lui-même ses frais de déplacement, donc je m'interroge.*

***Mme la Présidente** – Pour Mme OKROGLIC, je ne peux pas répondre à sa place.*

***Mme OKROGLIC** – Mais je peux très bien répondre. Le déplacement de Mme VAGINAY concernait le Congrès des Maires, donc j'avais dit qu'il était normal que ses frais de déplacement soient payés par la mairie de Barcelonnette ou au moins soient partagés entre les deux (communauté de communes et mairie de Barcelonnette). Donc comme ça, je réponds à votre question.*

En ce qui concerne les frais de déplacement ultérieurs, il y avait eu une note qui avait été donnée par le gouvernement – et ça, vous le savez très bien, je suppose que vous avez eu cette note –, disant que désormais les présidents et les élus pouvaient se déplacer et être remboursés de leurs frais de déplacement. C'est pour ça qu'à partir de ce moment-là, je me suis toujours abstenue concernant les frais de déplacement de Mme VAGINAY ou autres. J'ai répondu à votre question.

***Mme la Présidente** – Et pour répondre à l'observation qu'il y a beaucoup de frais de déplacement, ce sont les seuls. Il n'y en a pas eu d'autres, donc… Les autres, c'est moi, pour aller au même endroit et pour aller voir le Président de la République.*

Le rapporteur (TRON Jean-Michel) reprend la lecture de la délibération.

***Mme Clarisse GARCIER** – J'en reviens à la même question. Les déplacements à l'Élysée, est-ce que c'est dans le cadre de la Communauté de communes ? Qu'est-ce qu'il est censé s'y passer ?*

***Mme la Présidente** – En fait, il s'agit d'une négociation avec le Président pour pouvoir travailler… C'est pour discuter avec le Président de la République sur la possibilité de proposer une loi GEMAPI sur la solidarité nationale au titre de la taxation GEMAPI, afin que l'on ait les moyens de pouvoir entretenir nos cours d'eau. Ça a été le premier élément essentiel de notre travail. Je dois retourner à Paris. J'espère pouvoir y aller avec une délégation de sénateurs et de députés. Je compte sur la présence de Sophie VAGINAY à mes côtés pour pouvoir porter ensemble la voix de la ruralité et obtenir la solidarité nécessaire. La deuxième séance de travail a porté sur la simplification administrative des autorisations environnementales notamment sur les dossiers d'intérêt général ainsi que sur nos relations avec la DDT avec la possibilité de rendre aux maires le pouvoir d'accomplir les actions eux-mêmes chez eux. Ça a déjà eu lieu. J'y suis allée le 9 avril. J'étais invitée par le Président de la République. En fait, le Président de la République a organisé un déjeuner auquel j'ai été invitée, où étaient présents des représentants de chaque département de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Nous avons eu 2 h 30 d'échanges avec ses services, afin de travailler ensemble sur ce que l'on imagine comme étant important pour la ruralité en matière de projets structurants, notamment en ce qui me concernait. J'ai eu de la chance parce qu'il y avait également avec moi Monsieur le maire de Briançon, qui représentait donc le 05, et l'avantage c'est qu'on porte la même voix. Nous avons parlé l'un comme l'autre de la notion de GEMAPI, de la notion de simplification des démarches et de la dureté éprouvée dans les relations avec les services de l'État. Nous avons exprimé la sensation de ne plus être maîtres à bord et que nous n'avions plus la main pour nos projets structurants. Donc nous avons réellement bien travaillé, j'ai eu pas mal d'échanges. Je retourne à Paris pour cette même thématique et serai reçue à l'Assemblée le 26 juin.*

Pour le second sujet - Cité universitaire internationale -, c'est une demande collégiale qui a été faite de prioriser nos relations avec la Cité universitaire internationale de Paris créée par André HONNORAT. Dans ce cadre-là, nous travaillons sur l'opportunité de logements dans cette cité universitaire réservés à de jeunes Ubayens qui souhaitent faire leurs études à Paris,

en l'occurrence deux places. A ce jour, la Cité universitaire accueille à partir de la troisième année après le Bac. Nous devons donc encore travailler sur l'année 1 et 2. Cela permettra aux enfants ubayens qui souhaitent poursuivre leurs études de pouvoir le faire à Paris dans de meilleures conditions, sans avoir à chercher un logement excessif. Donc, à titre-là, nous défendons les relations que nous avions avec André HONNORAT et nous redéveloppons du lien avec la cité universitaire. Nous sommes en train de réaliser un podcast sur la vie d'André HONNORAT et sur les valeurs qu'André HONNORAT portait, à destination de nos collégiens et de nos lycéens. Le podcast sera disponible sous trois ou quatre jours je pense. C'est pour ça que nous sommes invités, dans le cadre de l'anniversaire des cent ans de la Cité universitaire, à être présents auprès de Monsieur le Président de la Cité universitaire. C'est un très beau projet pour l'Ubaye.

Pour les besoins de la retranscription, Frédéric REYNAUD part à ce stade et a donné son pouvoir à Sandra REYNAUD.

Donc je pense que ce sont deux très beaux déplacements qui en tout cas m'ont vraiment apporté. Vous le savez, la GEMAPI, on le porte tous depuis longtemps…

***Mme Clarisse GARCIER** – Et du coup, à l'Assemblée, c'est pour y faire quoi ? C'est sur la GEMAPI, mais pour rencontrer qui, etc. ?*

***Mme la Présidente** – Là, on sera dans le cadre du Comité directeur de l'ANEM.*

***M. FORTOUL** – Je comprends la question de Clarisse, elle est légitime, je l'entends. Je peux témoigner que je suis moi-même monté l'année dernière ou l'année d'avant à Paris, je ne me rappelle plus exactement, au ministère de l'Environnement pour témoigner de la prise en compte de l'adaptation au changement climatique concernant la commune de Jausiers, et plus généralement la Communauté de communes. J'étais d'ailleurs accompagné par Frédéric, le technicien chargé de la GEMAPI, et je veux témoigner. Je reconnais que c'est toujours intéressant de parler, de faire voir qu'on existe déjà, premièrement, aussi. Et à ce titre, je trouve légitime… On pourrait très bien dire « on reste chez nous », mais je m'aperçois que les quelques fois où l'on intervient ici, à Marseille ou à Paris (ça m'arrive moi aussi de temps en temps quand même), je pense que c'est toujours pour une belle cause. Sinon, on est perdus, depuis Paris on est au bout du monde. Moi, j'ai souvenir d'avoir été très bien reçu et d'avoir pu témoigner. Je crois que ce sont des messages essentiels à porter, je voulais en témoigner.*

***Mme la Présidente** – Oui, je pense que ce sont de beaux dossiers. J'espère qu'on va pouvoir y arriver. Je pense qu'individuellement, on a tous beaucoup œuvré pour pouvoir faire reconnaître cette hérésie de compétence GEMAPI et j'ai l'impression que l'on est presque au bout. La seule difficulté, c'est de trouver une voie législative, parce que c'est quand même la difficulté aujourd'hui. Donc quand bien même il y aurait une proposition portée par le Sénat, notamment quelques sénateurs, de pouvoir porter une loi, ensuite le chemin législatif reste complexe. Il faudra trouver une majorité pour pouvoir passer ce texte. C'est aujourd'hui quelque chose qu'on ne maîtrise pas du tout et qui m'inquiète un peu.*

***Mme Clarisse GARCIER** – Si des propositions de loi sont faites, ce sont des textes qui sont transpartisans, donc qui peuvent aussi réunir, quels que soient les bords politiques.*

***Mme la Présidente** – Très bien. Si c'est l'attachée parlementaire qui parle, je dis « amen » !*

Donc, sur la prochaine étape, le SMAVD va organiser cette réunion transpartisane. Au moins, c'est un syndicat qui nous réunit. Il va proposer une réunion à Paris où seront invités nos sénateurs et députés, pour essayer de trouver un point d'accord et qu'eux-mêmes, au sein de leur propre déploiement politique, puissent porter la bonne parole. Et nous, en tout cas moi-même, je pousserai au maximum auprès des conseillers du Président pour que sa majorité puisse la porter aussi. Son objectif était de la faire passer sur l'année 2025, en plus du statut de l'élu qui est aussi une notion importante.

S'il n'y a pas de questions, vous avez pris acte, je peux passer au sujet suivant ? Très bien.

Aucune autre remarque n'étant émise, M. Jean-Michel TRON procède au vote à main levée. La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

8. APPROBATION DE L'OFFRE DE LA BANQUE POPULAIRE POUR UN EMPRUNT DE DEUX MILLIONS D'EUROS

Le rapporteur est Madame Dominique OKROGLIC.

Le Conseil communautaire,

VU les articles L.2337-3 et L.5211-36 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'article 2512-6 du Code de la commande publique ;

VU sa délibération n° 2024/172 en date du 3 décembre 2024 approuvant le protocole transactionnel à la suite des litiges opposant la CCVUSP aux consorts COUTTOLENC **;**

CONSIDÉRANT la nécessité de lisser le coût du rachat des biens de la station du Sauze prévu par ledit protocole transactionnel d'accord ;

CONSIDÉRANT les offres remises par le Crédit Agricole, Caisse d'Épargne, Banque Populaire ;

VU l'avis favorable de la commission des finances réunie le 20 mai 2025 ;

Sur proposition de Mme Dominique OKROGLIC, vice-présidente en charge des finances,

Après en avoir délibéré, **à la majorité des membres présents et représentés, Mme Clarisse GARCIER s'étant abstenue,**

- **DÉCIDE** de retenir l'offre de la Banque populaire dont les caractéristiques sont les suivantes :

Prêteur	BANQUE POPULAIRE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
Emprunteur	Communauté de communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon
Objet	Financement du rachat des biens de l'ancien délégataire du Sauze
Montant du prêt	2 000 000 €
Date de versement des fonds	En une seule fois et au plus tard le 15/06/2025
Durée du prêt	20 ans
Mode d'amortissement du capital	Constant
Périodicité des échéances	Trimestriel
Taux d'intérêt	Taux Fixe : 3,65 % Base de Calcul des intérêts : 30/360 Jours
Remboursement anticipé partiel ou total	Possible à chaque échéance moyennant un préavis de trente (30) jours ainsi que le paiement d'une indemnité de remboursement anticipé actuarielle non plafonnée

- **AUTORISE** la Présidente à signer tous documents nécessaires à la contractualisation et à l'exécution relatives à la présente décision.

- **RAPPELLE** que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget primitif 2025 du budget principal.

***Mme la Présidente** – La question n° 8, c'est l'approbation de l'offre de la Banque Populaire pour un emprunt de 2 M€. Je cède la parole peut-être à Dominique ?*

***Mme OKROGLIC** – Comme vous le savez, le protocole d'accord soldant le contentieux avec la famille Couttolenc a inscrit le rachat de téléskis, télésièges, chalets, garages et locaux à la charge de la Communauté de communes. À s'en tenir aux dernières décisions administratives, ces biens ne peuvent pas être regardés comme des biens de retour. Dès lors, leur rachat incombe à la Communauté de communes, on en avait déjà discuté lors de Conseils précédents.*

Le coût de cette opération, hors frais de notaire, s'élève à 2 210 397 €. Afin d'en couvrir une part importante, il est proposé de faire appel à l'emprunt. Dès lors, une consultation a été lancée auprès de la Banque populaire, de la Caisse d'épargne et du Crédit Agricole, pour un montant de 2 M€. Il leur a été demandé l'application d'un taux fixe, un remboursement trimestriel. Huit offres ont été remises, faisant varier les durées de remboursement de 20 à 30 ans, proposant des échéances constantes et dégressives. Leur coût s'est étalé de 1 546 930,86 € pour un remboursement constant sur 30 ans – et quand je dis le coût, c'est-à-dire le remboursement des emprunts, c'est-à-dire pas le capital, juste les intérêts – à 740 725 € pour un remboursement dégressif sur 20 ans. Sur le tableau global, il nous a semblé que la Banque Populaire faisait la proposition la plus intéressante pour nous. Eu égard donc au coût global de l'emprunt et également à l'âge du matériel cédé, il est apparu opportun à la commission des Finances d'opter pour l'offre de la Banque Populaire, avec un remboursement sur 20 ans. En cas de remboursement anticipé, les organismes bancaires n'ont pas permis de dérogation à l'application d'indemnité, ce qui avait été demandé, mais une application de la formule transmise laisse entrevoir un coût compris entre 30 000 et 10 000 €, en fonction de la date de remboursement. Ces frais dépendent toutefois de l'écart entre le taux du crédit et celui des bons du Trésor et des Obligations A Terme. Ils varieront à proportion de la cotation de la dette de l'État dans les années à venir.

Ce qui fait que, si nous regardons le tableau, la Banque Populaire nous propose donc un taux à 3,65 %, un remboursement dégressif sur 20 ans ; les frais de dossier sont de 1 600 €. Le coût total pour les intérêts est de 740 725 €. Si je compare maintenant avec la Caisse d'Épargne, elle nous proposait une durée de 20 ans aussi, un remboursement dégressif, mais le taux était basé sur l'EURIBOR trois mois plus 1,27 %. Comme on sait que l'EURIBOR peut varier fortement d'un jour à l'autre, évidemment, ça nous posait un problème. Les frais de dossier, là, étaient de 3 000 €. Ensuite, en ce qui concerne le Crédit Agricole, toujours sur 20 ans, il nous proposait un taux à 4,07 % sur 20 ans, un remboursement dégressif, avec des frais de dossier de 3 000 €. Le coût total pour les intérêts s'élevait à 827 175 €. C'est notamment pour ça que la commission des Finances a opté pour la Banque Populaire, avec un coût total pour les intérêts de 740 725 €, qui nous semblait donc la meilleure proposition que nous ayons.

Si vous avez des questions ?

***M. PELLOUX** – Peux-tu nous donner le montant de l'annuité ?*

***Mme OKROGLIC** – Je ne l'ai pas directement là, l'annuité, mais Pierre va pouvoir vous répondre.*

***M. PELLOUX** – Ça n'a pas changé ?*

***Mme OKROGLIC** – Non, depuis la commission des Finances, sur la Banque Populaire, ça n'a pas changé. C'est ce qui était proposé dès le départ, Jacques.*

***M. EUGÈNE** – Tout à fait, on a les mêmes montants. En fait, ce qu'on a fait varier c'est que, comme convenu en commission des Finances, on a demandé au Crédit Agricole et à la Caisse d'Épargne qu'ils revoient leurs taux.*

***Mme OKROGLIC** – Et sur 20 ans.*

***M. EUGÈNE** – Et sur 20 ans. Pour autant, les taux n'ont pas été plus intéressants que ceux de la Banque Populaire, c'est pour ça qu'on reste sur la Banque Populaire. On est sur du capital constant, donc les intérêts vont baisser au fur et à mesure. La première annuité, donc la plus chère, sera de171 000 €.*

***Mme OKROGLIC** – Tu te souviens que les autres banques ne nous avaient pas proposé sur 20 ans ; c'est ce qu'on leur a demandé pour pouvoir vraiment comparer toutes les propositions des différentes banques.*

***M. PELLOUX** – OK. Parce qu'on nous avait dit 3,65, avec le risque d'une semaine de décalage on pouvait avoir 0,60 de plus.*

***Mme OKROGLIC** – Non, parce qu'il y avait eu une erreur concernant l'EURIBOR. La Banque Populaire proposait 3,65, mais pas basé sur l'EURIBOR. C'était l'erreur qu'il y avait eu au niveau de la commission des Finances. Donc là, 3,65, c'est définitif, contrairement à ce qu'on avait dit au départ.*

***M. EUGÈNE** – Donc on est tranquilles !*

***Mme Clarisse GARCIER** – Ce que je regrette, c'est que, du coup, on n'avait pas d'éléments. Je ne fais pas partie de la commission Finances. Donc je m'abstiens pour cette raison, parce que je n'ai pas le recul. Mme OKROGLIC a déroulé les chiffres, mais je n'ai pas eu le temps de regarder.*

***Mme OKROGLIC** – Je pense qu'à Barcelonnette, il y a des représentants qui sont à la commission Finances, qui ont les dossiers, et donc vous pouvez en discuter avant de venir en Conseil communautaire, puisque les dossiers ont été remis et ils ont été bien discutés.*

***Mme la Présidente** – Après, je comprends, c'est un dossier important. C'est plutôt en phase d'amélioration parce qu'il y a un mois de cela, quand on négociait - parce que ça fait à peu près un mois qu'on essaie de lever des propositions -, on était à 4,2. Donc on est plutôt en phase d'amélioration, on est plutôt à la baisse. Moi, à La Condamine, j'étais encore à 3,80, et là on est à 3,65. Je vous rappelle qu'à un moment, les banques ne nous prêtaient plus du tout et on aurait pu se retrouver dans cette situation.*

***Mme OKROGLIC** – Oui, il a fallu discuter ; Pierre s'en est occupé et il a dû bien discuter avec les banques !*

***M. BOUGUYON** – C'est bien que d'autres établissements de crédit reviennent dans la partie, parce que je pense que la Banque Populaire, ça faisait longtemps qu'on ne les avait pas vus.*

***Mme la Présidente** – Ça faisait longtemps.*

***M. BOUGUYON** – Et quand on regardait le Crédit Agricole et la Caisse d'épargne, OK. Il y avait La Banque Postale, mais ils étaient très, très, très compliqués, je ne sais pas s'ils le sont toujours.*

***Mme OKROGLIC** – Ils étaient hauts.*

***M. BOUGUYON** – Oui, mais en plus, ils sont infernaux… Cela étant, qu'on soit à la Banque Populaire ou au Crédit Agricole… C'est même bien, parce que ça permet de dire, entre autres, aux habituels qu'ils ne sont plus seuls sur le marché.*

***Mme la Présidente** – Oui, ce sont des commerçants de l'argent, donc quand on a beaucoup d'offres, ça nous arrange, comme tout commerçant.*

***Mme OKROGLIC** – Pendant un long moment, la Banque Populaire ne voulait pas prêter aux collectivités locales. Donc là, on a été surpris. Ils nous ont fait une offre qui est quand même tout à fait valable par rapport aux autres.*

***Mme la Présidente** – On passe au vote ?*

***Mme OKROGLIC** – Qui est contre ? Qui s'abstient ?*

***M. MARTIN** – Je voulais remercier les élus autour de cette table, parce que je me souviens des négociations qu'il y avait eu à ce sujet, et on était dans les 3,5 M€, mais sans acquisition, alors que là, avec ces 2 M€, on a toutes les caisses, les bureaux, les garages sous cet immeuble du Salto, plus le garage là-haut, à la Rente. Donc ce sont des acquisitions.*

***Mme la Présidente** – Et le bien de l'Ourson aussi. C'est pour ça que – et ça me donne l'occasion de vous le dire –, si vous regardez correctement les inscriptions budgétaires, elles ne sont pas inscrites sur une ligne Transactions, mais budgétairement parlant, c'est bien une ligne pour des acquisitions immobilières, donc vous avez des actifs en contrepartie. C'est toute une succession que vous allez voir ; il y a une partie qui concerne l'exploitation et qui est dans le budget de la régie, ce sont toutes les servitudes que l'on avait en retard ; et il n'y a plus le loyer que, en revanche, on provisionnait, et qu'on n'a plus à payer maintenant puisqu'on devient propriétaires, et toutes les taxes foncières. C'est pour ça que, quand vous allez reprendre le budget, pour voir si c'est OK pour vous, en suivi budgétaire, tout n'est pas sur une ligne Transactions, mais c'est bien réparti en fonction de la destination des sommes. C'est pour ça que vous avez des lignes d'acquisitions foncières ; ensuite, il y a une partie qui est au budget de la régie parce que ce sont des droits de passage ; et puis vous avez une partie de taxes foncières qui entrent dans notre budget au fonctionnement, parce que ce sont des taxes que l'on rembourse en qualité de propriétaire.*

Pour votre pleine connaissance également, le protocole devait être signé à la fin du mois d'avril. Comme vous pouvez le remarquer, ce n'est pas le cas. De fait, nous avons demandé aux avocats de préparer un avenant, s'ils étaient tous d'accord, pour repousser jusqu'au 30 juin. Cela nous a permis de mieux négocier les emprunts, parce qu'à l'époque je n'étais pas du tout contente des emprunts qui s'étaient trop faits vite. Et donc nous avons décalé, d'un commun accord, au 30 juin la signature définitive des actes, ce qui nous permet d'avoir l'assurance parfaite du montant de financement.

***Mme OKROGLIC** – Est-ce qu'il y a encore des questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Une abstention. Donc cette délibération est votée à la majorité, je vous remercie.*

Aucune autre remarque n'étant émise, Mme Dominique OKROGLIC procède au vote à main levée. La délibération est adoptée à la majorité des membres présents et représentés, Mme Clarisse GARCIER s'étant abstenue.

***Mme la Présidente** – Merci beaucoup. Très important. Merci beaucoup, et merci, Jacques. On est vraiment sur la bonne voie et on a beaucoup travaillé là, sur le dernier Conseil d'exploitation. On voit qu'on avance vraiment.*

AMÉNAGEMENT

9. MISE EN CONFORMITE ET SECURITE DU QUAI DE TRANSFERT DES ORDURES MENAGERES A LA DECHETTERIE DE PLAN LA CROIX, FAUCON-DE-BARCELONNETTE, ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

Le rapporteur est Monsieur Jean-Michel TRON.

Le Conseil communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1111-9 ;

VU la norme ICPE 2711 2711 relative aux Installations de transit, regroupement, tri ou préparation en vue de réutilisation de déchets d'équipements électriques et électroniques, à l'exclusion des installations visées à la rubrique 2719 ;

VU l'arrêté du 06 juin 2018 publié au Journal Officiel le 8 juin 2018 et relatif aux prescriptions générales applicables aux installations de transit, regroupement, tri ou préparation en vue de la réutilisation de déchets relevant du régime de la déclaration au titre de la rubrique n° 2711 (déchets d'équipements électriques et électroniques), 2713 (métaux ou déchets de métaux non dangereux, alliage de métaux ou déchets d'alliage de métaux non dangereux), 2714 (déchets non dangereux de papiers, cartons, plastiques, caoutchouc, textiles, bois) ou 2716 (déchets non dangereux non inertes) de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement ;

VU les compétences de la CCVUSP en matière de collecte, traitement et transport des Ordures Ménagères au sens de l'article L. 2224-13 du CGCT et la création, la gestion et l'exploitation de déchetteries et de dépôts autorisés ;

CONSIDÉRANT l'installation actuelle de transfert des ordures ménagères résiduelles (OMr) et la nécessité d'entreprendre des travaux pour rendre cette installation conforme aux normes ;

CONSIDÉRANT le projet de réhabilitation minimale de l'installation existante (prolongation de vie), avec modification de la toiture de la trémie couverte et imperméabilisation de l'aire de stationnement ;

CONSIDÉRANT que les travaux répondent aux objectifs suivants :

- Prolonger la durée de vie des infrastructures existantes tout en sécurisant et en modernisant leur fonctionnement.
- Assurer la conformité aux normes actuelles (ICPE, Code du travail, accessibilité, gestion environnementale).
- Améliorer la capacité de traitement du site, notamment en période de forte affluence.
- Garantir de meilleures conditions de travail pour le personnel et de fonctionnement pour les équipements.
- Sécuriser les rejets environnementaux (effluents, lixiviats, eaux pluviales).
- Mettre en place une organisation plus fonctionnelle pour le tri et le transfert des emballages ménagers
- Réhabiliter la couverture des trémies ainsi que stabiliser le terrain en bétonnant le quai pour atténuer la problématique de prise en glace durant la période hivernale.
- Canaliser et retraiter les effluents issus des déchets, avant rejet dans l'environnement par un collecteur également conservé.

CONSIDÉRANT que ces travaux, dont le montant total s'élève à **314 644,00 € HT**, peuvent faire l'objet d'un financement de la part de l'État et de la Région SUD PACA ;

VU l'avis **favorable** de la commission Aménagement réunie le 20 mai 2025 ;

Sur proposition de M. Jean-Michel TRON, vice-président en charge de **l'Aménagement ;**

Après en avoir délibéré,
À l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** le projet de mise en conformité et sécurité du Quai de Transfert Ordures Ménagères à la déchetterie de Plan La Croix – Faucon-de-Barcelonnette
- **APPROUVE** le plan de financement suivant qui, compte tenu des subventions sollicitées, pourrait s'établir comme suit :

DÉPENSES – Investissement HT	**Montant HT**
Travaux	252 340.00 €
Maîtrise d'œuvre	37 070.00 €

Aléas 10%	25 234.00 €
Total	**314 644.00 €**
RECETTES – Investissement HT	**Montant**
État (60%)	188 786,40 €
Région (20%)	62 928,80 €
CCVUSP (20%)	62 928,80 €
Total	**314 644.00 €**

- **AUTORISE** la Présidente à solliciter un fonds d'État pour financer l'opération **«** Mise en conformité et sécurité du Quai de Transfert Ordures Ménagères à la déchetterie de Plan La Croix – Faucon-de-Barcelonnette à hauteur » de 188 786 € HT ;
- **AUTORISE** la Présidente à solliciter une subvention la plus élevée possible auprès de la Région SUD PACA ;
- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2025 de la CCVUSP ;
- **AUTORISE** la Présidente à signer tout document afférent à la présente décision.

***Mme la Présidente** – La question n° 9 est la mise en conformité et la sécurisation du quai de transfert des ordures ménagères. Je cède la parole à Jean-Michel TRON.*

***M. TRON** – Cette question intéressante fait partie des premiers investissements que nous allons porter et qui étaient inscrits au budget 2025. Elle consiste en la mise en conformité et sécurité du quai de transfert de notre déchetterie intercommunale. Ces travaux ont pour but de prolonger la durée de vie des infrastructures existantes, tout en sécurisant et modernisant leur fonctionnement, d'assurer la conformité et la mise aux normes actuelles, notamment en matière d'ICPE, de Code du travail, d'accessibilité et de gestion environnementale, d'améliorer la capacité de traitement sur notre site, et notamment en période de forte affluence, pour absorber la saisonnalité, de garantir les meilleures conditions de travail au personnel et le fonctionnement des équipements, de sécuriser les rejets environnementaux, les effluents, les lixiviats, les eaux pluviales, de mettre en place une organisation plus fonctionnelle de tri et le transfert des emballages ménagers, la réhabilitation de la couverture des trémies ainsi que la stabilisation du terrain, en bétonnant le quai pour atténuer la problématique de glace en période hivernale, de canaliser et retraiter les effluents issus des déchets avant le rejet dans l'environnement, et également le collecteur. Ces travaux s'élèvent à 314 644 €.*

Je vous propose le plan de financement suivant, parce que cette délibération a pour objet de solliciter également les subventions. De ce fait, on inscrit évidemment des dépenses de travaux, de la maîtrise d'œuvre et 10 % d'aléas, pour le montant que je vous ai indiqué. Et en recettes, on retrouve une subvention d'État à hauteur de 60 % pour un montant de 188 786,40 €. La Région contribue également pour 20 %, pour un montant de 62 928,80 €. Vous vous en rendez compte, ça nous fait donc un financement à 80 % sur cette opération-là. Et les 20 % restants d'autofinancement pour la Communauté de communes, pour un montant de 314 644 €. Et on sollicite l'État et la Région, pour les montants précisés dans le plan de financement.

Est-ce qu'il y a des questions ? S'il n'y a pas d'observations, pas de questions, je le mets au vote. Des abstentions ? Des votes contre ?

Aucune autre remarque n'étant émise, M. Jean-Michel TRON procède au vote à main levée. La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

***Mme la Présidente** – À l'unanimité. Je vous remercie.*

Pour les besoins de la retranscription, nous libérons Jacques FORTOUL, qui donne son pouvoir à Yvan BOUGUYON.

***M. FORTOUL** – Merci, au revoir.*

***Mme la Présidente** – Bon conseil d'administration (à la crèche, je crois) !*

Merci beaucoup.

10. SIGNATURE ET RENOUVELLEMENT DE CONTRATS AVEC LES ECO-ORGANISMES ET LES ORGANISMES COORDONNATEURS AGREES POUR LA PRISE EN CHARGE DES DECHETS DANS LE CADRE DE LA RESPONSABILITE ÉLARGIE DU PRODUCTEUR

Le rapporteur est Monsieur Jean-Michel TRON.

Le Conseil communautaire,

VU l'article L.541-10 du code de l'environnement ;

VU la loi AGEC du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire et à l'économie circulaire ;

VU la délibération n°2024/186 du 17 décembre 2024 autorisant la présidente à signer un contrat territorial de collecte de mobilier avec ECOMAISON pour la période 2024 à 2029 avec rétroactivité au 1er janvier 2024 ;

CONSIDÉRANT que la CCVUSP a déjà contractualisé avec plusieurs éco-organismes agréés pour la prise en charge des déchets soumis au principe de la REP tels que l'électroménager, le mobilier, les produits chimiques, les pneumatiques, etc. ;

CONSIDÉRANT que la prise en charge opérationnelle et financière de certains déchets est encore entièrement portée par la CCVUSP en l'absence de contrats passés avec les éco-organismes et organismes coordonnateurs concernés ;

CONSIDÉRANT que lesdits éco-organismes et organismes coordonnateurs ont été agréés par les pouvoirs publics pour que les metteurs sur le marché puissent répondre à leurs obligations en finançant et/ou en organisant la collecte et le traitement des déchets ;

CONSIDÉRANT que la mise en place et le renouvellement de contrats avec ces éco-organismes et organismes coordonnateurs permettra d'améliorer le tri et la valorisation des déchets collectés et de réduire ainsi la part de déchets enfouis sur le site du Beynon ;

CONSIDÉRANT que la réduction de l'enfouissement permettra à la CCVUSP de réduire le coût pour la gestion des déchets ;

VU l'avis favorable de la commission Aménagement réunie le 20 mai 2025 ;

Sur proposition de M. Jean-Michel TRON, vice-président en charge de l'Aménagement ;
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** la mise en place de contrats avec les éco-organismes et les organismes coordonnateurs pour la prise en charge des déchets soumis au principe de la REP ;
- **AUTORISE** la Présidente à signer et à renouveler les contrats avec lesdits éco-organismes et les organismes coordonnateurs ;
- **DIT** que les recettes perçues de la part des éco-organismes et des organismes coordonnateurs seront inscrites au Budget principal.

***Mme la Présidente** – La question suivante est la question n° 10 sur la signature et le renouvellement des contrats avec les éco-organismes. Je cède à nouveau la parole à Jean-Michel TRON.*

***M. TRON** – Merci beaucoup. C'est une nouvelle délibération. Vous vous souvenez, aux Conseils précédents, on avait dû rectifier et compléter une délibération déjà prise qui s'adressait à l'éco-organisme ECOMAISON. Si vous vous souvenez, il y avait un changement d'intitulé dans cet éco-organisme-là, et on avait délibéré. Celle-ci, c'est une délibération-cadre, qui vise à pouvoir signer tous types de conventions avec l'ensemble des éco-organismes, sur l'ensemble des flux que l'on va pouvoir collecter, notamment à la déchetterie de Plan-la-Croix. Tous les éco-organismes, ça veut dire quoi ? Les filières REP, ce sont les ampoules, les piles, les huiles, les pneus, tous types d'éco-organismes. Cette délibération, la structure n'en était pas pourvue, et ce sera beaucoup plus simple que de venir délibérer à chaque renouvellement de convention avec un éco-organisme en particulier, ce qui multiplie le nombre de délibérations, et qui n'est pas forcément utile. Donc on vous fait la proposition de cette délibération-cadre pour l'ensemble des structures d'éco-organismes, l'ensemble des filières REP, pour pouvoir conventionner et renouveler les conventions.*

***Mme la Présidente** – On a pas mal d'éco-organismes avec des contrats déjà en cours : ECOMAISON, ECODDS, ECOLOGIC, VALDELIA, VALOBAT, ECOMINERO, ECOSYSTEM, SOREN, CITÉO, CYCLEVIA, COREPILE, ECOPAE, PYREO, ALIAPUR, REFASHION, ALCOME, OCAD3E, et OCABJ. Pour tout ça, vous avez depuis l'ameublement jusqu'aux jouets, au bricolage, aux éléments d'ameublement… Ce sont toutes les filières qui nous permettent de pouvoir répondre. Donc nous avons cette proposition de délibération-cadre pour pouvoir avancer et être opérationnels sur ces éco-organismes.*

***M. TRON** – Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ? Si ce n'est pas le cas, je le mets au vote. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? À l'unanimité. Merci.*

Aucune remarque n'étant émise, M. Jean-Michel TRON procède au vote à main levée. La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

11. FORT DE TOURNOUX – ATTRIBUTION DU MARCHE DE REALISATION DES TRAVAUX D'URGENCE

La délibération est retirée de l'ordre du jour.

***Mme la Présidente** – Je vous propose de surseoir à la question n° 11, qui comporte une erreur d'écriture, et, de ce fait, ne fera pas l'objet d'une délibération ce soir, puisque le document qui vous a été transmis comporte une anomalie et n'est pas conforme au compte rendu de la commission de marché. Aussi, on la remettra au prochain Conseil, parce qu'on a une erreur de transcription qui a été faite. On vous propose donc cela au prochain Conseil.*

ENVIRONNEMENT

12. MEDIATION PASTORALE – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES

Le rapporteur est Monsieur Jean-Michel TRON.

Le Conseil communautaire,

VU la compétence optionnelle de la CCVUSP en matière de « *protection et de mise en valeur de l'environnement* » ;

CONSIDÉRANT le succès du plan d'action expérimental mis en place depuis 2016 par la CCVUSP, visant à communiquer auprès du grand public et en particulier des randonneurs sur le pastoralisme et la présence des chiens de protection dans les alpages ;

CONSIDÉRANT que le pastoralisme constitue une activité économique importante en Vallée de l'Ubaye et qu'il a façonné les paysages qui attirent des visiteurs de plus en plus nombreux sur les sentiers en période estivale ;

CONSIDÉRANT qu'avec le retour du loup, les bergers et les éleveurs ont dû adapter leurs pratiques et se doter de chiens de protection des troupeaux ;

CONSIDÉRANT les incidents relevés en montagne entre les personnes qui randonnent sur les sentiers et les chiens de protection des troupeaux ainsi que le climat d'inquiétude régnant parmi les randonneurs ;

CONSIDÉRANT la nécessité de mettre en place une action de médiation permettant de :

- Informer et sensibiliser le public sur la présence des chiens de protection, leur rôle et les bons comportements à adopter en leur présence.
- Accompagner les victimes d'incidents dans les démarches.
- Apporter des connaissances sur le contexte socio-économique de la vallée et l'omniprésence de l'activité pastorale.
- Sensibiliser les éleveurs et bergers et plus largement tous les acteurs à la cohabitation des pratiques, faciliter la communication autour du partage de l'espace.
- Apporter des connaissances sur la biodiversité et sa vulnérabilité aux pressions anthropiques et climatiques et sur les dispositifs et les actions mis en place.
- Rencontrer les sociaux-professionnels du territoire pour favoriser les échanges et la communication entre les différentes structures sociales et touristiques de la Vallée.

CONSIDÉRANT l'intérêt intercommunal de cette action de médiation à mettre en place sur plusieurs communes de la vallée ;

CONSIDÉRANT qu'à cet effet, il convient de recruter deux personnes sur la période allant du 16 juin au 08 septembre et que ledit recrutement est prévu dans la délibération n°DC2025-02-009 du 11 février 2025 autorisant « *le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à une accroissement saisonnier d'activité »* ;

CONSIDÉRANT que le coût de cette action, estimé à 17 000.00 €, peut faire l'objet d'un financement auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes selon le plan de financement ci-après :

Montant de la dépense subventionnable	Taux de la subvention	Montant de la subvention
17 000,00 €	**59 %**	**10 000,00 €**

VU l'avis favorable de la commission « Environnement » réunie le 20 mai 2025 ;

Sur proposition de Jean-Michel TRON, vice-président en charge de l'environnement.
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** le projet de médiation pastorale qui lui est présenté.
- **APPROUVE** le plan de financement de l'opération tel que présenté et rappelé ci-après :

Montant de la dépense subventionnable	Taux de la subvention (Région Auvergne-Rhône-Alpes)	Montant de la subvention
17 000,00 €	**59 %**	**10 000,00 €**

- **AUTORISE** la Présidente à solliciter une aide financière auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes à hauteur de 10 000,00 €.
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget principal 2025.

- **AUTORISE** la présidente de la CCVUSP à signer tous les documents nécessaires à la constitution du dossier de demande de subvention.

***Mme la Présidente** – Nous passons à la question n° 12, il s'agit de la médiation pastorale sur la demande de subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et je cède la parole à Jean-Michel sur le sujet.*

***M. TRON** – Merci. Il s'agit de la délibération classique que nous prenons depuis plusieurs années maintenant, qui vise à pouvoir reconduire l'opération de médiation pastorale. Celle-ci fonctionne plutôt bien et est attendue aussi bien par les éleveurs, les bergers, que nos visiteurs estivaux et randonneurs qui parcourent nos massifs. Cette délibération a pour but de solliciter la Région Auvergne-Rhône-Alpes, coordonnatrice en matière de médiation pastorale, pour un montant de 10 000 €, avec un taux de subvention, de 60 %, la dépense totale subventionnable étant de 17 000 €. Donc c'est à coût constant par rapport à ce qui a été effectué l'année dernière. De fait, la seule petite modification qui est à noter, c'est qu'à coût constant cette année on a choisi d'étendre un petit peu la durée d'action, puisqu'il y aura un démarrage au 16 juin et jusqu'au 8 septembre. C'est simplement parce qu'il y a un travail préparatoire nécessaire de la part de nos médiateurs, qui vont à la rencontre des élus et définissent ensemble les points sensibles. C'est le cas notamment sur la haute vallée de l'Ubaye, pour que les médiateurs puissent être fin prêts début juillet, à l'arrivée des vacanciers, des randonneurs et des troupeaux qui seront déjà en place. Il y a une quinzaine de jours de préparation, de rencontres sur le terrain, de prise de connaissance du territoire, des élevages et des élus. Voilà la légère modification par rapport à ce qui se faisait traditionnellement.*

Est-ce qu'il y a des questions sur l'action médiation pastorale ? Pas de question. Pas d'intervention. Je mets aux voix. Des abstentions ? Des votes contre ? Merci.

***Mme la Présidente** – Merci beaucoup.*

Aucune remarque n'étant émise, M. Jean-Michel TRON procède au vote à main levée. La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

13. STRATEGIE D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE : RESILIENCE DE LA POPULATION ET DES ECOSYSTEMES DANS LA VALLEE DE L'UBAYE – DEMANDE DE FINANCEMENT AU TITRE DU FEDER

Le rapporteur est Monsieur Jean-Michel TRON.

Le Conseil communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5211-1 et suivants, relatifs aux compétences des EPCI ;

VU la délibération de bureau n°DB2025/12 du 15 mai 2025 approuvant la réponse à l'appel à projets FEDER du programme Provence-Alpes-Côte d'Azur et Massif des Alpes « *Adaptation au changement climatique* », qui vise à soutenir les solutions fondées sur la nature pour réduire la vulnérabilité du territoire aux risques naturels et favoriser sa résilience et la restauration des continuités écologiques dans un objectif de maintien des fonctions essentielles de la biodiversité ;

VU le Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC-3) ;

VU l'Agenda 2030 des Objectifs du Développement Durable :

- ODD 13 « l'augmentation de la résilience de la société et des écosystèmes »
- ODD 14 & 15 « la nécessité de protéger et de restaurer les écosystèmes marins et terrestres » et « combattre la désertification et mettre un terme à la dégradation des terres et à la perte de biodiversité » ;

VU la compétence optionnelle « Protection et mise en valeur de l'environnement » de la CCVUSP visée par l'arrêté préfectoral n° 2016-351-012

VU sa compétence GEMAPI, qui lui a été transférée en application de la loi du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et l'Affirmation des Métropoles, dite loi MAPTAM, et notamment l'entretien et l'aménagement des cours d'eau ;

CONSIDÉRANT que la vallée de l'Ubaye est sujette à des phénomènes récurrents de crues torrentielles, qui représentent un danger majeur pour les habitats naturels, les infrastructures humaines et la sécurité des populations ;

CONSIDÉRANT que le changement climatique a pour conséquence l'intensification de ces événements de crues, avec des pics plus fréquents et plus violents, comme celui observé en décembre 2023 ;

CONSIDÉRANT que ***l'adaptation de la vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon*** aux effets du changement doit répondre à un ***enjeu double***, absolument spécifique au territoire : ***protéger les habitants des risques de catastrophes naturelles*** tout en ***maintenant l'intégrité des écosystèmes*** qui sont à la fois sa richesse et sa meilleure défense face aux dérèglements climatiques ;

CONSIDÉRANT les deux principaux objectifs du projet :

- Réduire la vulnérabilité du territoire aux risques naturels et favoriser sa résilience dans un contexte de changement climatique ;
- Maintenir les fonctions essentielles de la biodiversité et favoriser son maintien.

CONSIDÉRANT les **3 grands axes stratégiques** du projet, décomposés en 8 actions opérationnelles :

❖ **Axe 1 : Assurer l'intégrité des ouvrages de protection contre les crues torrentielles**

- **Action n°1** : Travaux sur le système d'endiguement de Barcelonnette Saint-Pons
- **Action n°2** : Travaux de gestion de la végétation sur les ouvrages de protection

❖ **Axe 2 : Renforcer la sécurité de la population en améliorant la résilience du territoire**

- **Action n°3 :** Installation d'un système de surveillance et d'alerte pour protéger le site de Teknoparké sur la commune de Jausiers.
- **Action n°4** : Développement d'un système de radiocommunication sur le territoire pour faire face à une crise majeure

❖ **Axe 3 : Assurer le suivi et la gestion de la qualité des milieux patrimoniaux supports de biodiversité**

- **Action n°5** : Gestion des espèces exotiques envahissantes
- **Action n°6** : Travaux de maintien de la fonctionnalité des adous et autres annexes hydrauliques supports de biodiversité
- **Action n°7** : Acquisition d'un drone pour effectuer le suivi des écosystèmes (espèces exotiques, adous, zones humides, etc.) et l'évolution morphologique des torrents
- **Action n°8 :** Acquisition de matériel pour la mise en place d'une brigade verte « cours d'eau » ;

CONSIDÉRANT le plan de financement prévisionnel suivant :

STRATEGIE D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE : RESILIENCE DE LA POPULATION ET DES ECOSYSTEMES DANS LA VALLEE DE L'UBAYE			
DÉPENSES HT		**RECETTES HT**	
Coûts directs	1 274 735,14 €	Subvention FEDER 70%	954 776,62 €

Coût indirects	89 231,46 €	Autofinancement 30%	409 189,98 €
TOTAL	**1 363 966,60 €**	**TOTAL**	**1 363 966,60 €**

CONSIDÉRANT que le projet se déroule selon le calendrier prévisionnel suivant :

- **Début : 01/03/2025**
- **Fin : 30/11/2029**

VU l'avis favorable de la commission Environnement réunie le 20 mai ;

Sur proposition de M. Jean-Michel TRON, vice-président en charge de l'Environnement
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** le projet « Stratégie d'adaptation au changement climatique : résilience de la population et des écosystèmes dans la vallée de l'Ubaye
- **APPROUVE** le plan de financement tel que présenté et rappelé ci-après :

STRATEGIE D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE : RESILIENCE DE LA POPULATION ET DES ECOSYSTEMES DANS LA VALLEE DE L'UBAYE			
DÉPENSES HT		**RECETTES HT**	
Coûts directs	1 274 735,14 €	Subvention FEDER 70%	954 776,62 €
Coût indirects	89 231,46 €	Autofinancement 30%	409 189,98 €
TOTAL	**1 363 966,60 €**	**TOTAL**	**1 363 966,60 €**

- **AUTORISE** la Présidente à solliciter les subventions au titre du FEDER.
- **AUTORISE** la Présidente à signer tout document afférent à l'exécution de la présente délibération.

***Mme la Présidente** – Le sujet suivant, la question n° 13, il s'agit de la stratégie d'adaptation au changement climatique, et pour cela, une demande de financement au titre du FEDER. Jean-Michel ?*

***M. TRON** – Oui, alors, délibération plutôt importante, puisque nous avons choisi de répondre à des appels à projets FEDER (fonds européens), ce qui a nécessité un gros travail. Ce travail a été présenté en commission Environnement la semaine dernière. Moi, je remercie tout d'abord les services, qui ont beaucoup travaillé, et notamment Maéva, puisque ça s'inscrit notamment dans le cadre de la gestion des risques, qui a fait un énorme travail mais également Frédéric puisque c'est son service, et Marine qui a donné un coup de pouce puisqu'elle est plus habituée on va dire à répondre à ce type d'appel à projets. Donc les services se sont aidés sur cette réponse-là.*

Je vais simplement vous détailler les axes auxquels nous avons choisi de répondre dans cet appel à projets. L'axe 1, assurer l'intégrité des ouvrages de protection contre les crues torrentielles, avec plusieurs actions. L'action n° 1, travaux sur le système d'endiguement Barcelonnette/Saint-Pons. Action n° 2, travaux de gestion et de végétation sur les ouvrages de protection. L'axe n° 2 consiste à renforcer la sécurité de la population en améliorant la résilience du territoire. L'action n° 3, c'est l'installation d'un système de surveillance et d'alerte pour protéger le site de Teknoparké sur la commune de Jausiers. L'action n° 4, développement d'un système de radiocommunication sur le territoire pour faire face à une crise majeure. L'axe n° 3, assurer le suivi et la gestion de la qualité des milieux patrimoniaux supports de la biodiversité, avec l'action n° 5, qui est la gestion des espèces exotiques envahissantes.

L'action n° 6, des travaux de maintien de fonctionnalité des adous et autres annexes hydrauliques supports de biodiversité. L'action n° 7, acquisition d'un drone pour effectuer le suivi des écosystèmes des espèces exotiques, adous et zones humides, et de l'évolution morphologique des torrents. L'action n° 8 est l'acquisition de matériel pour la mise en place d'une brigade verte en cours d'eau.

Donc sujet assez vaste, et vous le voyez, on vise un financement FEDER à hauteur de 70 % pour 954 776 €, et les 30 % d'autofinancement, mais l'ensemble de ces actions représente un montant de 1 363 966 €.

Ce qu'il est important de préciser, je pense, c'est que les actions telles qu'elles sont détaillées, et je pense notamment au système d'endiguement Barcelonnette/Saint-Pons, également tout ce qui a été détaillé au niveau de Jausiers et des télésurveillances, sont des actions qu'on doit conduire depuis un moment, mais pour lesquelles on n'avait pas de financement. Cet appel à projets FEDER pourrait réellement être une bouffée d'oxygène, puisque vous voyez quasiment 1 M€ de fonds européens pourraient être captés. Il y aura également, en complément de ça, une part de fonctionnement qui peut être inscrite, je l'ai dit, au titre des risques. Et vous voyez dans l'action n° 8, il y a l'acquisition de matériel et mise en place d'une brigade verte. On pourrait également, en fonctionnement, financer cette brigade verte qui aurait pour vocation notamment de pratiquer tous les travaux d'entretien des végétaux sur les bords d'Ubaye. Sachez que pour les sociétés qui interviennent et ça a été le cas encore en fin d'année dernière, la Forestière de l'Ubaye pour ne pas la citer, cela représente un marché à 100 000 €. C'est à peu près ce qu'on met, entre 80 et 100 000 € par an pour l'entretien de la végétalisation sur les berges de nos cours d'eau. Là, en se dotant d'une brigade verte, on pourrait effectuer pas mal de missions en régie, en bénéficiant de financements au titre de ce FEDER.

***Mme la Présidente** – En fait, pour comprendre la stratégie financière, puisque là, il s'agit d'une stratégie financière, nous savions que nous allions mettre 400 000 € sur les trois prochaines années au titre de l'entretien et des différentes actions que nous allions mener. Et là, ça nous permet d'avoir un effet de levier, en disant : en mettant toujours 400 000 €, si on arrive à obtenir ce FEDER, on pourra lever pour le territoire 954 000 € de subventions. Si ça fonctionne, c'est réellement une très, très belle chose pour la vallée.*

***M. TRON** – Et juste parce que je ne l'ai pas précisé, mais vous le voyez c'est écrit, c'est un programme qui se déroulerait de cette année jusqu'en 2029, soit cinq ans.*

***Mme la Présidente** – Ça valorise des actions qu'on aurait financées par ailleurs de toute façon. Des questions ?*

***M. TRON** – Est-ce qu'il y a des questions, des remarques ? Si ce n'est pas le cas, je passe au vote. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? À l'unanimité. Merci.*

Aucune remarque n'étant émise, M. Jean-Michel TRON procède au vote à main levée. La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

14. RENOUVELLEMENT DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT, SECTEUR AUPILLON COMMUNE DES THUILES – AVENANT N° 1 AU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE

Le rapporteur est Monsieur Jean-Michel TRON.

Le Conseil communautaire,

CONSIDÉRANT la nécessité de s'associer au projet de renouvellement des réseaux de la commune des Thuiles pour la reprise des réseaux d'assainissement vétustes de ce secteur ;

VU le contrat de maîtrise d'œuvre conclu par la CCVUSP (en coordination avec la commune des Thuiles) le 25/10/2024 avec le bureau d'études CEREG – Bâtiment AURORA, PA Micropolis, Belle Aureille – 05 000 GAP pour une mission de maîtrise d'œuvre complète d'un **montant total de 9 950 € HT** ;

VU sa délibération n°2024/37 du 26 mars 2024 approuvant le groupement de commandes avec la commune des Thuiles pour ces travaux et l'estimation de la partie assainissement **à environ 80 000 € HT** ;

CONSIDÉRANT la délibération du conseil communautaire n°DC2025-02-020 du 11 février 2025 approuvant le rapport d'études AVP/PRO du bureau d'études CEREG concernant les travaux cités en objet et notamment le coût de ceux relatifs au réseau Eaux Usées, estimé par ledit bureau d'études, à **160 000 € HT** ;

CONSIDÉRANT l'article 6.1 du CCAP indiquant que le forfait définitif est décidé lors de l'approbation de la phase PRO ;

CONSIDÉRANT qu'au vu de l'augmentation du montant des travaux (augmentation du linéaire pour correspondre au projet de la commune et participation aux frais de voierie), une négociation a été engagée entre les parties pour un coût supplémentaire de 4 050 € HT du montant initial du marché de maîtrise d'œuvre.

CONSIDÉRANT que le montant total dudit marché de maîtrise d'œuvre s'élèvera à **14 000 € HT ;**

CONSIDÉRANT le projet d'avenant n°1 audit marché de maîtrise d'œuvre ci-annexé ;

VU l'avis favorable de la commission environnement réunie le 20 mai 2025 ;

Sur proposition de Jean-Michel TRON vice-président en charge de l'environnement.
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** l'avenant n°1 avec le bureau d'études CEREG ;
- **AUTORISE** la Présidente à procéder à sa signature
- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget annexe « assainissement » 2025 en dépenses d'investissement.

***Mme la Présidente** – La question n° 14, il s'agit des travaux de renouvellement des réseaux d'assainissement sur le secteur de l'Aupillon sur la commune des Thuiles. Ce sont des travaux que nous menons de manière coordonnée avec la mairie. Il s'agit d'un avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre, Jean-Michel.*

***M. TRON** – Oui, tout à fait. C'est un sujet qu'on connaît bien, puisque c'est le groupement de commandes. On l'a dit, notre volonté est de réaliser la même opération que celle qui avait été réalisée sur Jausiers lors du chantier des Sanières. La commune des Thuiles conduit un gros projet sur la route de l'Aupillon. Sandra complétera si elle veut, c'est un gros chantier qui reprend l'ensemble des réseaux secs et humides plus voirie évidemment. La Communauté de communes prend sa part au niveau des compétences, avec une rénovation du réseau d'assainissement.*

Aujourd'hui, il convient de réactualiser la maîtrise d'œuvre pour la partie Communauté de communes, puisqu'il y avait eu une erreur d'estimation du bureau d'études à la base : la part qui nous revenait avait été évaluée à 9 950 € par rapport au fait que la partie Assainissement avait été évaluée pour sa part à 80 000 €. En revanche, après des études complémentaires et l'ensemble du linéaire revu, ces travaux s'élèveront à 160 000 € HT. Donc il convient de pouvoir réévaluer la mission de maîtrise d'œuvre avec une négociation pour atterrir à 14 000 € HT. C'est un projet d'avenant n° 1 audit marché de maîtrise d'œuvre et qui passe donc de 9 950 € à 14 000 €.

Après, Sandra, tu compléteras. Ce qu'il faut comprendre, c'est que le projet global sur les Thuiles, c'est un projet qui avoisine les 700 000 € au total. Il y a 160 000 € pour le réseau d'assainissement, mais c'est un énorme projet qui est mené.

***Mme la Présidente** – Pas de questions ou d'observations ?*

***M. TRON** – Je le mets au vote. Pas d'abstention ? Pas de vote contre ? À l'unanimité. Merci.*

***Mme la Présidente** – Merci beaucoup.*

Aucune autre remarque n'étant émise, M. Jean-Michel TRON procède au vote à main levée. La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

15. ÉTUDE PROSPECTIVE DE CADRAGE DE LA COMPETENCE GEMAPI – MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT ET DES DEMANDES DE SUBVENTION, ATTRIBUTION DU MARCHE

Le rapporteur est Monsieur Jean-Michel TRON.

Le Conseil communautaire,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 5214-16 portant compétence obligatoire des EPCI en matière de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) ;

VU le Code de l'Environnement et notamment son article L 211-7 ;

VU sa délibération n°2018/157 du 19 juin 2018 fixant le champ de compétence de la GEMAPI sur le bassin versant de l'Ubaye ;

VU sa délibération n°2018/181 du 31 juillet 2018 portant modification statutaire relative à la prise de compétence hors GEMAPI dans le domaine de l'animation et la coordination des milieux aquatiques sur le bassin versant de l'Ubaye ;

VU sa délibération n°2024/11 en date du 6 février 2024 relative à la demande de financement pour l'étude de cadrage de la compétence GEMAPI sur le territoire de la CCVUSP, estimée à 42 000 € TTC ;

CONSIDÉRANT que l'étude prospective de cadrage de la compétence GEMAPI nécessite des investigations plus complètes que ce qui était initialement prévu ;

CONSIDÉRANT l'offre de TILIA SAS dans le cadre du marché négocié de l'étude prospective de cadrage de la compétence GEMAPI composée de 2 tranches :
- Tranche ferme d'un montant TTC de 68 205,60 €
- Tranche optionnelle (étude de cas par torrent) d'un montant TTC de 22 770,00 €

CONSIDÉRANT l'avis de la commission MAPA réunie le 19 mai 2025, attribuant le marché de prestation intellectuelle pour l'étude GEMAPI au cabinet TILIA SAS ;

CONSIDÉRANT que le plan de financement prévisionnel est modifié comme suit :

DÉPENSES Investissement	**Montant TTC**
Tranche ferme	68 205,60 €
Tranche optionnelle	22 770,00 €
TOTAL dépenses	**90 975,60 €**

RECETTES Investissement	**Montant TTC**
Agence de l'Eau – 50%	45 487,80 €
Région SUD – 25 %	22 743,90 €
Autofinancement CCVUSP – 25%	22 743,90 €
TOTAL recettes	**90 975,60 €**

VU l'avis favorable de la commission Environnement réunie le 20 mai 2025 ;

Sur proposition de Jean-Michel TRON, vice-président en charge de l'Environnement.

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** le plan de financement tel que présenté et rappelé ci-après :

DÉPENSES Investissement	Montant TTC
Tranche ferme	68 205,60 €
Tranche optionnelle	22 770,00 €
TOTAL dépenses	**90 975,60 €**

RECETTES Investissement	Montant TTC
Agence de l'Eau – 50%	45 487,80 €
Région SUD – 25 %	22 743,90 €
Autofinancement CCVUSP – 25%	22 743,90 €
TOTAL recettes	**90 975,60 €**

- **ATTRIBUE** le marché de l'étude de cadrage de la compétence GEMAPI au cabinet TILIA SAS.
- **AUTORISE** la Présidente à signer le marché public de l'étude prospective du cadrage de la compétence GEMAPI ainsi que toutes les pièces afférentes à cette opération.
- **SOLLICITE** les subventions les plus élevées possibles de la part de l'Agence de l'Eau RMC et de la Région SUD.
- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2025 de la CCVUSP.

***Mme la Présidente** – Le sujet suivant, il s'agit de l'étude prospective de cadrage de la compétence GEMAPI, avec la modification du plan de financement, des demandes de subventions et l'attribution de marché, tout ça en une délibération. Je cède la parole à Jean-Michel.*

***M. TRON** – Tout ça en une délibération, donc délibération fort attendue. Jacques est parti, mais il est intervenu évidemment en commission, puisque c'est quelque chose dont on avait parlé et qui fait écho à plusieurs sollicitations, notamment à l'épisode que nous avons vécu l'année dernière. On avait évoqué, à la suite de nos discussions notamment sur les travaux du torrent de Gaudissart, la problématique de savoir qui fait quoi et on en avait parlé ici en Conseil de communauté : on souhaitait avoir un éclaircissement sur les contours de la compétence GEMAPI et pouvoir faire travailler un bureau d'études, dont la mission serait d'éclaircir cette compétence, de définir les cours d'eau et de savoir où commencent et s'arrêtent les missions des uns et des autres, savoir qui fait quoi dans les communes qui sont traversées par des cours d'eau. Cette mission de cadrage sera très utile et chacun pourra savoir à quoi s'attendre en matière de compétence GEMAPI.*

Pour ça, nous avons fait un appel à candidatures, et à la suite de la commission de marché, c'est l'offre de TILIA SAS qui a été retenue, avec une tranche ferme de 68 205 € et une tranche optionnelle de 22 770 €, pour un montant total de 90 975 €. En recettes, nous avons des subventions, puisque l'Agence de l'eau contribue pour cette étude à hauteur de 50 %, pour un montant de 45 487 €.

***Mme la Présidente** – « Devrait » contribuer.*

***M. TRON** – Devrait contribuer puisqu'on va les solliciter, et la Région Sud à 25 %. 22 743,90 €, et donc le même montant d'autofinancement pour la Communauté de communes. Donc on vous demande d'approuver la décision qui a été prise par la commission Marchés et le plan de financement avec la sollicitation des subventions.*

Précision encore : cette étude pourrait démarrer très prochainement, avec une restitution courant du mois de novembre pour avoir cet éclaircissement tant attendu pour la compétence GEMAPI.

***Mme la Présidente** – Des questions ?*

***M. TRON** – Pas de question, alors je passe au vote. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? À l'unanimité. Merci.*

***Mme la Présidente** – Merci beaucoup.*

Aucune remarque n'étant émise, M. Jean-Michel TRON procède au vote à main levée. La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

16. APPROBATION DU PROJET DE DEVELOPPEMENT D'UNE APPLICATION MOBILE ET BACKOFFICE « UBAYE » AVEC ACQUISITION DE BORNES HYBRIDES RFD-BLE – DEMANDE DE SUBVENTION

Le rapporteur est Madame Agnès PIGNATEL.

Le Conseil communautaire,

VU le règlement de l'UE eIDAS n° 910/2014 du 23 juillet 2014 ;

VU le règlement de l'UE général sur la protection des données (RGPD) du 25 mai 2018 ;

VU le règlement de l'UE MMTIS ;

VU le RGS de l'UE en application du décret n°2010-112 du 2 février 2010, lui-même pris en application de l'article 9 de l'ordonnance n° 2005-1516 du 8 décembre 2005 relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives ;

VU la loi n° 2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique ;

VU les compétences « développement économique » et « Tourisme » de la CCVUSP ;

VU la délibération du Bureau n° DB2025/07 du 18 mars 2025 approuvant la réponse à l'appel à projets Site Touristiques Exemplaires au titre du volet 2 ;

CONSIDÉRANT que le territoire de la CCVUSP est dépourvu d'une solution permettant de mesurer précisément les flux touristiques en hiver et en été ;

CONSIDÉRANT la nécessité de pouvoir collecter des données pour mieux mesurer les flux touristiques et connaître les besoins des visiteurs afin de fluidifier le parcours visiteur sur le territoire et ainsi cibler l'investissement ;

CONSIDÉRANT la nécessité de mettre à disposition des visiteurs un outil conforme aux usages actuels au titre de la compétence Tourisme ;

CONSIDÉRANT l'appel à projets régional sites *touristiques exemplaires volet 2* : « Soutien à l'expérimentation de solutions technologiques de pilotage des flux », qui propose un soutien financier sur des solutions à caractère innovant, notamment basées sur le numérique et s'inscrivant dans une démarche globale de type aménagement-mise en tourisme et pilotage des flux ;

CONSIDÉRANT la fiche-projet en annexe « Développement d'une Application Mobile et Backoffice "Ubaye" » et acquisition de bornes RFD-BLE »

CONSIDÉRANT que l'application mobile contiendra les fonctionnalités suivantes :

- Achat et stockage de forfaits de ski sur l'appli mobile avec options de paiement sécurisées
- Scan des forfaits aux remontées mécaniques des stations via les bornes hybrides BLE-RFD aux remontées mécaniques
- Carte interactive et dynamique des pistes
- Estimation en temps réel de l'attente aux remontées mécaniques des stations.
- Conditions météo et bulletin neige
- Notifications push (alertes personnalisées sur la météo, les fermetures de pistes, les évènements spéciaux).
- Système de signalement des accidents et incivilités
- Chatbot basé sur une technologie LLM qui répond aux questions et oriente vers les sections de l'application
- Accès au site : informations en temps réel sur l'état des routes et des parkings.
- Transport collectif : centraliser en un seul point l'information quant aux itinéraires et horaires des transports collectifs
- Agenda
- Rallye du patrimoine dématérialisé
- Webcam

CONSIDÉRANT que l'application mobile servira à collecter de la donnée et l'exploiter via le tableau de bord analytique conformément aux réglementations en vigueur ;

CONSIDÉRANT que cette application a vocation à être gratuite pour l'usager ;

CONSIDÉRANT que ce projet vise les objectifs suivants :

- La collecte des données : pour mesurer précisément les flux et cibler l'investissement ainsi que pour connaître les besoins et fluidifier le parcours visiteur
- L'implémentation d'une solution innovante favorisant l'engagement du visiteur dans une logique « gagnant-gagnant » : la solution doit répondre au besoin de la collectivité de mesurer le flux touristique afin de mieux le gérer, tout en offrant une valeur ajoutée au parcours visiteur sur le territoire. Une solution innovante pour un site touristique de montagne à vocation « 4 saisons ».
- La promotion du transport durable : la solution doit pouvoir favoriser et encourager une mobilité durable sur le territoire en période de forte affluence touristique et ainsi réduire l'empreinte carbone du tourisme
- L'optimisation des infrastructures : en offrant la lisibilité au visiteur sur les périodes d'ouverture-fermeture, les temps d'attente, la durée des itinéraires, la solution vise aussi à optimiser les infrastructures.
- L'amélioration des offres touristiques : adaptation aux besoins et préférences des visiteurs, accès centralisé à l'information touristique (en un seul point)

CONSIDÉRANT le plan de financement qui, compte tenu des subventions, pourrait s'établir comme suit :

DÉPENSES – Investissement HT	**Montant HT**	**RECETTES – Investissement HT**	**Montant**
Application Mobile 4 saisons et Tableau de bord connecté	57 910 €	60% Région	78 000 €

Installation de nouvelles bornes avec utilisation de la technologie BLE aux remontées mécaniques des stations de ski	60 270,00 €	15,43 % Département	20 054 €
Aléas 10%	11 820 €	24,57 % autofinancement CCVUSP	31 946 €
Total	**130 000** €	**Total**	**130 000 €**

VU l'avis favorable de la Commission Attractivité du Territoire réunie le 20 mai 2025 ;

Sur proposition de Mme Agnès PIGNATEL, vice-présidente en charge de l'Attractivité du Territoire,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** le projet de développement d'une application mobile et backoffice avec acquisition de bornes hybrides RFD-BLE.
- **APPROUVE** le plan de financement présenté ci-dessous.

DÉPENSES – Investissement HT	Montant HT	RECETTES – Investissement HT	Montant
Application Mobile 4 saisons et Tableau de bord connecté	57 910 €	60% Région	78 000 €
Installation de nouvelles bornes avec utilisation de la technologie BLE aux remontées mécaniques des stations de ski	60 270,00 €	15,43 % Département	20 054 €
Aléas 10%	11 820 €	24,57 % autofinancement CCVUSP	31 946 €
Total	**130 000** €	**Total**	**130 000 €**

- **AUTORISE** la Présidente à lancer les procédures de consultations.
- **AUTORISE** la Présidente à signer tout document afférent à la présente délibération.

***Mme la Présidente** – La question suivante n° 16 porte sur l'approbation du projet de développement d'une application mobile et backoffice « Ubaye », avec l'acquisition notamment de bornes hybrides RFD-BLE. La parole est à Agnès.*

***Mme PIGNATEL** – Il s'agit d'acquérir des bornes hybrides pour obtenir une solution nous permettant de mesurer précisément les flux touristiques en hiver et en été, de pouvoir collecter ces données pour mieux mesurer ces flux et connaître les besoins des visiteurs, afin d'organiser leur parcours et de cibler les investissements liés à l'afflux touristique. Ce dispositif est conforme aux usages actuels et liés au titre de la compétence Tourisme. On répond à un*

appel à projets régional, « Site touristique exemplaire, volet 2, soutien à l'expérimentation de solutions technologiques de pilotage de flux ». Cet appel à projets propose un soutien financier sur des solutions à caractère innovant, notamment basées sur le numérique et s'inscrivant dans une démarche globale de type aménagement, mise en tourisme et pilotage de flux.

Vous avez une fiche annexe qui présente ce projet. Qu'est-ce qu'on peut dire de plus ? Vous verrez dans cette application : faciliter l'achat et le stockage des forfaits de ski, sur l'application mobile, avec une option de paiement sécurisé ; permettre de scanner les forfaits de remontées mécaniques via les bornes hybrides, donc uniformiser en fait tous les types de matériel ; avoir une carte interactive et dynamique des pistes ; estimer en temps réel l'attente aux remontées mécaniques des stations ; avoir les conditions météo, le bulletin de neige ; et puis recevoir aussi des notifications. Ça, c'est chaque personne qui paramètre sur son application la météo, la fermeture des pistes, les événements spéciaux. Il y aura aussi un système de signalement des accidents. Et puis, de multiples autres applications, comme le chatbot, l'accès au site d'information en temps réel et à la gestion des routes et des parkings, le transport collectif, l'agenda. Et puis, on peut aussi ajouter, en dehors du ski, pour la version été, le rallye patrimoine dématérialisé et les webcams.

***Mme Clarisse GARCIER** – J'ai des petites remarques. Si l'objectif est de quantifier les flux, telle quelle je ne trouve pas cette application très utile, ou, en tout cas, elle demandera plus de développement que ce que vous présentez là, parce que les différentes fonctionnalités ne permettent pas de quantifier vraiment les flux, puisqu'on ne recueille pas de données.*

***Mme PIGNATEL** – Si, on a une collecte des données pour mesurer précisément ; on a l'option Collecte de données.*

***Mme Clarisse GARCIER** – Oui, mais comment ? je parle vraiment de la technique.*

***Mme la Présidente** – L'idée originelle de cette application - et après, il y a la matérialisation pour répondre à un appel à projets - a été la constatation suivante sur le projet du Sauze : « on va enlever la moitié des pylônes ; on va remplacer trois appareils majeurs ; on va rechercher une rationalisation des coûts drastique, à la fois électricité, damage, mais également main-d'œuvre, parce qu'aujourd'hui, 65 % du chiffre d'affaires, c'est le montant que représente la masse salariale de la régie ». Je veux bien faire ça – on me présente ça sur un plan avec des bureaux d'études –, mais je me dis « oui, mais je ne sais pas par où les gens entrent. Est-ce qu'ils viennent par le Sauze, par La Rente, par le Super-Sauze ? Quel est mon taux de rebouclage sur une même piste ? Quelle piste ils utilisent plutôt en priorité, au-delà de la remontée mécanique, etc. ? » Moi, je veux bien tout changer, mais si je bouleverse tellement que, finalement, nos habitués ne viennent plus et que je mets en péril le chiffre d'affaires, je ne trouve pas une bonne solution. Donc on me propose un tas de choses, notamment ce qu'ARTER a fait et qui était déjà signé et dans les tiroirs, dont on va avoir la restitution. Ils sont là, ils font des sondages, mais un sondage, ça devient obsolète aussitôt que la personne a fini de sonder. En fait, il suffit que tu prennes une décision qui modifie l'environnement pour que les gens puissent changer leurs habitudes. Donc j'ai dit « il faut qu'on puisse savoir où les gens prennent leur remontée mécanique, combien ils rebouclent, sur quelles pistes ils skient ». Et on peut aller plus loin, donc ça m'aiderait au plan de damage, etc. Qu'est-ce que je peux leur mettre à disposition de suffisamment intéressant sur ma station de ski pour qu'ils aient envie d'activer la localisation de leur téléphone ? Donc, c'est le télépéage du ski : l'axe majeur, c'est le télépéage du ski ; on n'a plus besoin de passer en caisse et on ne fait plus la queue aux remontées mécaniques. Les bornes qui sont proposées sont des bornes de type télépéage. Tu arrives, tu n'as pas besoin d'approcher ton bras ni ton téléphone ; juste par ta présence, tu as une borne qui t'est réservée et tu passes ; tu n'as même plus besoin de t'arrêter. C'est comme le 30 km/h au télépéage. Cela étant, on a habillé l'application, parce qu'on ne peut pas donner un truc brut, il faut une application, il faut le bulletin météo, il faut que les gens aient envie. On développe un chatbot. Après, pour l'été, comme on était sur la création du rallye Patrimoine, on s'est dit « si les gens mettent la localisation de ce rallye Patrimoine, comme ça couvre toute la vallée, on va commencer à collecter de la donnée ».*

Là, ce sont les premières briques. Le but, c'est de créer l'environnement, de créer cette brique hiver avec le télépéage en espérant que les gens aient suffisamment d'intérêt à ne pas faire la queue nulle part et pouvoir faire tout en ligne de chez soi au chaud, ne pas avoir à faire la queue aux remontées mécaniques. L'été, c'est de pouvoir faire ce rallye Patrimoine, comment découvrir la vallée de l'Ubaye au lieu d'avoir cette version papier que l'on a actuellement. Et après, on développera les briques au fur et à mesure dans l'application, pour qu'elle soit de plus en plus intéressante, pour que les gens aient envie de déclencher la localisation. L'objectif est là : la rendre suffisamment intéressante, comme tu le disais…

***Mme Clarisse GARCIER** – Donc c'est bien ce que je dis : le fond, ce n'est pas que de la gestion de flux, c'est de la gestion de flux physiques, mais…*

***Mme la Présidente** – C'est de la data ; c'est de la donnée.*

***Mme Clarisse GARCIER** – Eh bien alors, si c'est de la data, elle va demander beaucoup plus d'investissement en développement.*

***Mme la Présidente** – On a déjà les devis sur le développement ; en fait, on a déjà le prestataire qui nous a fait un devis sur le développement.*

***Mme Clarisse GARCIER** – Parce que derrière, il faut mettre en place un système de gamification, pour que les gens aient envie d'être sur l'application. Effectivement, il y a plein de bonnes idées…*

***Mme la Présidente** – On en aura plein.*

***Mme Clarisse GARCIER** – Mais il faut vraiment le développement quatre saisons, parce que là, tel que c'est présenté, c'est pour le ski, c'est pour passer son forfait…*

***Mme la Présidente** – Parce que c'était ça, mon idée 1.*

***Mme Clarisse GARCIER** – Mais tel quel, ça va être de l'argent gaspillé.*

***Mme la Présidente** – Tout à fait. Aussi, on a déjà pris attache avec des développeurs ; on a déjà les devis. Moi, ce qui me contrarie plus que tout le reste, c'est quand je vois un devis pour changer des bornes à 60 000 € - des bornes pour passer - : ça m'agace, parce qu'on est captifs. Ils peuvent se permettre de nous demander 60 000 €, parce qu'en fait on est captifs de cette entreprise, qui est la seule qu'on peut solliciter parce que toutes nos autres bornes dépendent de cette boîte. Et ça, ça me contrarie, parce que, finalement, si ce n'était que le développement, je tentais un truc, mais là, ça prend une ampleur un peu grande. La Région, ce qu'elle veut, c'est de la donnée, parce que le nerf de la guerre à venir, c'est la donnée.*

***Mme Clarisse GARCIER** – Pour avoir de la donnée, il faut vraiment que les gens se géolocalisent, donc il faut…*

***Mme la Présidente** –… rendre un truc sexy qui donne envie. Et c'est tout notre objectif.*

***Mme Clarisse GARCIER** – C'est pour ça que, là, tel quel, ça ne me semble pas du tout sexy.*

***Mme la Présidente** – Ça, c'est la délibération qui sert pour entrer dans un appel à projets Site touristique remarquable. Cela étant, il y a un autre appel à projets qui est plutôt sur du développement et qui est porté par le service Données informatiques et applications de la Région, mais là aussi, on n'y rentre pas vraiment. Donc je vous présente celle-là – je ne suis même pas sûre que ce soit celle-là la finale ; on essaie d'affiner avec la Région le meilleur dispositif.*

***Mme Clarisse GARCIER** – Il faut quand même avoir conscience que, derrière ça, il va y avoir aussi un gros investissement de développement et un coût qui va être… Tant que l'application sera en ligne, le développement est quotidien, et ça a un certain coût. Il faut qu'on en soit conscients.*

***Mme la Présidente** – Tout à fait. Moi, ça me semble primordial dans la gestion des flux et dans la modification de l'économie, à cause de l'évolution du climat qui induit une vraie*

modification de nos flux. J'ai mon intime conviction : je pense que les flux d'hiver vont venir se densifier à Barcelonnette. Je trouve que tout, à l'avenir, va beaucoup se baser sur cette capitale que l'on a, sur Barcelonnette. Je sens vraiment qu'il y a une modification de flux, avec un habitat qui va se densifier en vallée. En revanche, on va avoir des flux qui vont se modifier en station. On dit que les gens skient trois heures ; en vrai, on sait qu'ils skient trois heures parce qu'on vend de plus en plus de forfaits trois heures, mais les gens qui prennent le forfait journée, on ne sait même pas exactement comment ils skient. Donc en fait, on est beaucoup dans l'incertitude sur les prises de décision. Et moi, je vous demande de me suivre sur des prises de décision où je manque d'infos et réellement de données. Donc, pour le moment, je fais des sondages qui coûtent extrêmement cher. Quand on voit le prix du schéma de développement de la vallée de l'Ubaye sur la partie mobilité qui avait été financé et qu'on a finalement réalisé nous-mêmes… Je vous rappelle que le schéma, ce sont plusieurs centaines de milliers d'euros. Le schéma de développement nous a coûté plusieurs centaines de milliers d'euros. Et en fait, il va devenir obsolète parce que dès que l'on va modifier les curseurs de manière assez conséquente, on ne sait pas comment nos clients réagiront à nos choix. Il faut que nous, on ait une politique agile, qu'on puisse prendre des décisions ensemble de manière agile. Donc c'est une première brique, ça n'a rien à voir avec le prix final du projet. Je veux juste le tester, si on arrive à tester ça, et après on verra comment on finance, brique par brique, selon les objectifs que l'on se donne sur cette application. C'est pour ça que ce n'est pas porté non plus que par Ubaye Tourisme, parce que c'est vraiment un outil de pilotage politique, au sens noble du terme, c'est-à-dire prendre les bonnes décisions pour le territoire. Mais j'en suis consciente, je partage 100 % ce qui vient d'être dit sur le sujet, c'est tout à fait ce que j'ai en tête également.

***Mme PIGNATEL** – Pour cette opération, nous avons un autofinancement pour la Communauté de communes de 31 946 €. Après, sur un coût total de 130 000 €, nous aurions 60 % de la Région donc 78 000 € et 15,43 % du Département soit 20 054 €.*

***Mme la Présidente** – Pour votre pleine connaissance, 130 000 € est le montant plafond de l'appel à projets. C'est pour ça qu'on a calibré aussi la première brique à ce montant-là. Charge à nous après d'aller sur d'autres dispositifs…*

***Mme Clarisse GARCIER** – On va investir ce montant-là pour faire la première ébauche de l'application, en sachant que, derrière, le développement va nous coûter beaucoup plus que ça. On l'aura fait. Et si elle ne fonctionne pas, on aura gaspillé cet argent-là.*

***Mme la Présidente** – 31 946 €.*

***Mme Clarisse GARCIER** – Non, pas uniquement. Nous et les partenaires, parce que j'estime quand même qu'on participe tous à la globalité.*

***Mme la Présidente** – Mais ça va marcher, on va y aller ! J'aimerais vraiment connaître parfaitement mon flux, parce que les modifications majeures que l'on prend… Vous voyez, on nous dit « on est en saturation à Saint-Paul-sur-Ubaye, il nous manque des places de parking ». On me dit « il y a beaucoup de monde qui passe au Parpaillon », mais « beaucoup » : combien ? Combien de temps ? On me dit qu'ils bivouaquent beaucoup…*

***Mme Clarisse GARCIER** – C'est l'intérêt de la gamification, pour que les personnes et surtout les flux pédestres puissent être quantifiés, et donc trouver les bons leviers pour intéresser les gens à se connecter, pour avoir des récompenses, pour obtenir des grades… La gamification, c'est le principe de pouvoir obtenir des points. Par exemple, plus ils se connectent sur l'application, plus ils obtiennent de points et ils peuvent obtenir, je ne sais pas, des badges de récompense : on peut créer le « randonneur expert ». Et puis, en fonction de ce qu'ils arrivent à obtenir, ils ont des récompenses. Ça nous permettrait, vu qu'ils se connectent pour dire « j'ai fait tel sommet », de savoir qu'il y a tant de personnes qui ont fait la Tête de Louis XVI, le dimanche 30 juillet.*

***Mme la Présidente** – Certains d'entre vous sont-ils sur Strava, s'ils courent ? Là, typiquement, on en arrive à un point où certaines personnes payent des gens pour courir à leur place avec*

leur compte Strava, pour pouvoir prétendre à certaines qualifications et avoir des points ou des classements et pouvoir briller… Pour vous dire qu'on est arrivés sur une perversité assez intéressante du sujet, mais pour nous, ça serait très intéressant : en fait, on aurait une vraie communauté qui se créerait, qui mettrait en avant et qui chercherait à se challenger, et nous on récolterait de la donnée.

S'il n'y a pas d'autres questions, on passe au vote ?

***Mme PIGNATEL** – On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée. Merci.*

Aucune autre remarque n'étant émise, Mme Agnès PIGNATEL procède au vote à main levée. La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

***Mme la Présidente** – Merci beaucoup.*

17. APPROBATION DU PROJET D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE (AMO) ET D'ETUDES POUR LA REQUALIFICATION DE L'AERODROME DE SAINT-PONS – DEMANDE DE FINANCEMENTS

Le rapporteur est Madame Agnès PIGNATEL.

Le Conseil communautaire,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté préfectoral n°2016-351-012 disposant que la CCVUSP est compétente en matière de tourisme et de développement économique ;

CONSIDÉRANT la volonté de la Communauté de Communes de renforcer l'attractivité touristique du territoire par la valorisation de l'activité aéronautique sur le site de l'aérodrome de Barcelonnette – Saint-Pons ;

CONSIDÉRANT le potentiel de développement économique et touristique lié à la pratique du vol à voile et aux autres activités aériennes ;

CONSIDÉRANT les audits et visites de sécurité ayant relevé plusieurs non-conformités et la nécessité d'actions correctives ;

CONSIDÉRANT la fiche-projet jointe en annexe à la présente délibération ;

CONSIDÉRANT que ce projet peut faire l'objet de financements de la part de l'État et de la Région SUD PACA au titre du dispositif « Espace Valléen » ;

CONSIDÉRANT que le plan de financement, compte tenu des subventions sollicitées, pourrait d'établir comme suit :

Dépenses HT	
AMO et études	80 000 €
Total	80 000 €

Recettes HT	
Région SUD	32 000 €
ÉTAT	32 000 €
Autofinancement CCVUSP	16 000 €
Total	80 000 €

VU l'avis favorable de la commission Attractivité du Territoire réunie le 20 mai 2025 ;

Sur proposition d'Agnès PIGNATEL, vice-présidente en charge de l'Attractivité du Territoire,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** la réalisation d'un projet d'AMO et d'études avant travaux visant à la requalification de l'aérodrome de Saint-Pons.
- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2025 de la CCVUSP.

- **AUTORISE** la Présidente à solliciter les financements auprès de l'État et de la Région SUD PACA au titre du dispositif « Espace Valléen »**.**
- **AUTORISE** la Présidente à signer tous documents afférents à l'exécution de cette décision.

***Mme la Présidente** – La question 17, c'est l'approbation d'un projet d'assistance à maîtrise d'ouvrage, ce qu'on appelle un schéma de composition générale, qu'on ne peut pas citer dans la délibération, mais c'est un schéma de composition générale que l'on souhaite faire. Et je laisse la parole à Agnès.*

***Mme PIGNATEL** – On a un aérodrome qui a un potentiel de développement économique et touristique lié à la pratique du vol à voile et d'autres activités aériennes. On a des audits et des visites de sécurité qui ont relevé plusieurs non-conformités, la nécessité d'actions correctives. Donc on vous propose ce soir la fiche-projet jointe en annexe à la délibération et de déposer ce projet pour l'obtention de financements au titre de l'espace valléen, qui se décomposeraient comme suit : un coût total d'études de 80 000 €, financés pour 32 000 € par la Région Sud, 32 000 € par l'État. Il reste à charge en autofinancement à la communauté de communes 16 000 €.*

Y a-t-il des questions ?

***Mme la Présidente** – L'objectif est de pouvoir avoir un schéma global.*

***Mme PIGNATEL** – Voilà, de démarrer par ça, pour redonner un peu vie…*

***Mme la Présidente** – Que fait-on de ce restaurant, de ce camping, etc. ? Des questions ? Pas de question.*

***Mme PIGNATEL** – Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée.*

Aucune remarque n'étant émise, Mme Agnès PIGNATEL procède au vote à main levée. La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

18. PROJET DE REORGANISATION ET DE TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES BATIMENTS DE L'HOTEL D'ENTREPRISES AU QUARTIER DU 11EME BCA – MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 2024/134 DU 24 SEPTEMBRE 2024, APPROBATION DU PROJET MODIFIE ET DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le rapporteur est Madame Agnès PIGNATEL.

Le Conseil communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les articles 1713 et suivants du Code civil régissant les dispositions applicables au droit commun des baux ;

VU la loi n°2014-626 du 18 juin 2014 (dite « loi Pinel ») régissant les dispositions applicables aux baux de location ;

VU l'article 57-A de la loi n°86-1290 du 23 décembre 1986 régissant les baux professionnels ;

VU l'arrêté préfectoral n°2016-351-012 portant création de la CCVUSP et fixant dans ses statuts l'exercice de la compétence « développement économique » ;

VU sa délibération n°2024/86 du 28 mai 2024 approuvant le projet de réorganisation de l'hôtel d'entreprises et sollicitant des subventions ;

VU sa délibération modificative n°2024/134 du 9 octobre 2024 précisant les modalités de réorganisation des bâtiments 19 et 26 et les critères d'attribution des locaux ;

VU la fiche projet mise à jour « Travaux d'aménagement des bâtiments 19 et 26 » ;

CONSIDÉRANT la forte demande de locaux d'activités sur le territoire et la volonté de la CCVUSP de favoriser les synergies sectorielles et un développement cohérent des espaces ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'adapter les locaux pour permettre l'accueil de nouvelles entreprises, de créer un espace partagé et de répondre aux besoins d'aménagement internes des pôles Attractivité du territoire et Attractivité 4 saisons ;

CONSIDÉRANT que le projet de réorganisation implique des travaux dans les bâtiments 19 et 26, notamment la création de 9 bureaux, d'un espace café collectif et la modernisation de la signalétique intérieure et extérieure ;

CONSIDÉRANT que la CCVUSP peut solliciter un taux d'aide publique de 70 %, pour un autofinancement minimal de 30 %, conformément à l'article L111-9 du CGCT ;

CONSIDÉRANT que la délibération n°2024/134 demeure applicable dans son ensemble, à l'exception du plan de financement qui doit être modifié à la suite de l'évolution du projet et des coûts estimés ;

CONSIDÉRANT la délibération n°2025/61 du conseil municipal de Barcelonnette en date du 14/04/2025 autorisant le changement de destination des locaux de l'hôtel d'entreprises ;

CONSIDÉRANT que le coût prévisionnel des travaux s'élèvera finalement à 94 250,45 € HT ;

VU l'avis favorable de la commission Attractivité du territoire réunie le 20 mai 2025 ;

Sur proposition de la Présidente,

Après en avoir délibéré,
À la majorité des membres présents et représentés, Mme Clarisse GARCIER ayant voté contre.

- **DÉCIDE** de modifier la délibération n°2024/134 du 9 octobre 2024 uniquement en ce qui concerne le plan de financement, qui s'établit désormais comme suit :

Dépenses	**Montant HT**	**Recettes**	
Aménagements Bâtiment 26 R+1	2 378,00 €	État – 70%	65 975,32 €
Aménagement Bâtiment 26 R+2	21 084,00 €	Autofinancement – 30%	28 275,13 €
Aménagements Bâtiment 19 R+2	58 080,00 €		
Refonte signalétiques Bâtiments 19 et 26	4 140,21 €		
Aléas travaux – 10 %	8 568,22 €		
TOTAL	**94 250,45 €**	**TOTAL**	**94 250,45 €**

- **AUTORISE** la Présidente à solliciter les subventions auprès de l'État ;
- **PRECISE** que les autres dispositions de la délibération n°2024/134 du 24 septembre 2024 demeurent inchangées.

***Mme la Présidente** – Cette fois-ci, la question 18.*

***Mme PIGNATEL** – La question 18, c'est une modification de la délibération que nous avions prise en septembre dernier sur la restructuration des bâtiments du quartier 11e BCA, le n° 19 et le n° 26, qui ont de nouveaux noms.*

Je vous demande de revoir le financement qui a été un peu modifié, légèrement changé sur le coût prévisionnel des travaux, qui s'élève finalement à 94 250,45 €.

***Mme Clarisse GARCIER** – J'ai une question, je suis embêtante, je suis désolée. « Nécessité d'adapter les locaux pour permettre l'accueil de nouvelles entreprises, de créer un espace*

partagé, etc., etc. » : de ce fait, je me pose la question et, en toute transparence, j'ai voté contre lors de notre Conseil municipal à Barcelonnette, parce que je crois que le coworking n'existe plus et accueille maintenant des bureaux pour la Communauté de communes, donc je ne trouve pas cela logique, en fait.

***Mme PIGNATEL** – L'espace de coworking est bien prévu dans cette restructuration.*

***Mme Clarisse GARCIER** – L'hôtel d'entreprises avait pour intérêt d'accueillir des entreprises et pas des bureaux de la Communauté de communes, donc je trouve qu'on le dénature. Aujourd'hui encore, je suis contre.*

***Mme la Présidente** – Pas de problème. Pour la bonne connaissance des autres membres du Conseil communautaire, en fait, il y avait une seule personne qui continuait à utiliser le coworking. C'était un coworking qui était géré anciennement par une association, puis finalement qu'on a repris. On n'a pas d'agent sur place, donc on se donnait les clés, etc. Et on n'avait qu'une seule personne. De fait, j'ai demandé qu'un vrai dossier de coworking digne de ce nom puisse être mis en œuvre. Cela fait partie du projet qui est là et qui va donner lieu à un projet spécifique d'aménagement d'un coworking dans les mois qui arrivent. Ça, c'est une notion qui est importante pour nous : non, le coworking n'est pas du tout oublié.*

Si, aujourd'hui, il y a des bureaux de la Communauté de communes, ils ne sont pas destinés à rester comme ça. C'est tout simplement pour pouvoir regrouper les personnes dans un même lieu, et que ce soit lisible, c'est-à-dire le paramédical avec le paramédical, les entreprises avec les entreprises, le tourisme avec le tourisme et le développement économique avec le développement économique… Il y a un jeu de chaises musicales. De fait, il y a des gens qu'on met en attente sur le lieu, qui peut être le coworking, mais qui n'est pas leur lieu de destination finale.

En revanche, on réalise des travaux, par exemple dans le local au bout à gauche, que l'association Solidaritat n'occupait plus. On ne peut pas réinstaller des personnes de la même manière, parce que la porte d'évacuation - la porte de secours - a mal été conçue et elle est à l'envers. Donc il faut changer la porte de secours. Ça fait l'objet de ce dossier-là, mais, en attendant, je ne mets pas de bureaux.

Ensuite, on a dit « on va refaire un couloir, avec une bonne porte de secours, et au lieu d'avoir un grand local pour pouvoir accueillir des entreprises, on va cloisonner ». Mais il faut que tout le monde ait une fenêtre. Donc on regarde les Velux. Mais les Velux ne sont plus étanches. Donc il faut refaire les Velux… En fait, on regarde tout et au bout d'un moment, on se dit qu'on doit mener un vrai projet pour aménager l'espace.

Donc il y aura bien des bureaux disponibles à destination du paramédical, actuellement installé dans l'hôtel d'entreprises dont ce n'est pas la destination originelle. Donc on va bien mettre le paramédical avec le paramédical, ce qui va libérer des bureaux pour les entreprises dans l'hôtel d'entreprises.

Ensuite, on a fait le choix de mettre le développement économique avec le coworking, parce que l'objectif est de créer un partenariat avec la Chambre de commerce et la Chambre des métiers, avec une animation de ce coworking, notamment avec Initiative. C'est pour ça qu'on doit se voir, pour que nos équipes en charge du développement économique soient sur le lieu où il y a le coworking animé par Initiatives et que ça crée une porte d'entrée, c'est ce qu'on voulait depuis longtemps : un guichet unique à destination du développement économique. Première chose.

La deuxième chose, on a Ubaye Tourisme dans ces locaux. Donc en fait, c'est la porte d'entrée d'Ubaye Tourisme. Moi, je veux que le pôle Attractivité Quatre saisons, qui gère notamment les activités touristiques, soit avec Ubaye Tourisme et qu'on n'ait plus ce clivage entre ce que fait Ubaye Tourisme et ce que fait la Communauté de communes. Ils sont sur le même espace.

C'est pour ça que j'avais proposé à la mairie de revoir ces espaces, parce que je voulais avoir une porte d'entrée Développement économique, avec les relations que l'on a avec la Chambre

de commerce, la Chambre des métiers et Initiatives, nos services, le coworking, et de fait, cette animation de porte d'entrée pour le développement économique. Et ensuite, un autre lieu touristique qui prend nos services et ceux d'Ubaye Tourisme. C'est vraiment une vision d'ensemble grâce au redécoupage. Merci à Sabine en particulier, qui a mis les gens dans les bonnes cases au bon moment, tout le monde joue le jeu et elle joue à un Tetris géant… Les gens sont tous d'accord, ils jouent vraiment le jeu. On essaie de leur donner des conditions d'accueil améliorées.

Le but n'est pas de mettre les gens de nos services dans le coworking (d'ailleurs, ils sont très mal installés), ce n'est pas du tout l'objectif, mais ils sont là en attendant que chacun ait les bureaux qui vont bien. C'est tout l'objet de ces délibérations.

***Mme PIGNATEL** – Et l'espace de coworking sera prévu dans le bâtiment du bas, là où il y a justement les services et les impôts au rez-de-chaussée, pour vous situer.*

***Mme la Présidente** – Voilà, au rez-de-chaussée. Nos services seront présents, ils pourront animer le coworking et, au-delà du coworking, il faut qu'on ait des animations dans cet espace, qu'on ait des petits déjeuners d'entreprises, qu'on ait cette dynamique. C'est la préfiguration d'un guichet.*

On passe au vote ?

***Mme PIGNATEL** – S'il n'y a plus de questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.*

Aucune autre remarque n'étant émise, Mme Agnès PIGNATEL procède au vote à main levée. La délibération est adoptée à la majorité des membres présents et représentés, Madame Clarisse GARCIER ayant voté contre.

***Mme la Présidente** – Je vous remercie. Je n'ai pas été assez convaincante, désolée…*

19. MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 2024/111 DU 30/07/2024 RELATIVE AU PROJET LEADER « ANIMATION POUR L'EMERGENCE D'UN TIERS-LIEU NOURRICIER AU QUARTIER BREISSAND A JAUSIERS »

Le rapporteur est Madame Agnès PIGNATEL.

Le Conseil communautaire,

VU la délibération n°2024/111 du 30 juillet 2024 approuvant le dépôt d'un dossier LEADER pour l'animation du projet d'émergence d'un tiers-lieu nourricier au quartier Breissand à Jausiers ;

VU la délibération n°DC2025-02-024 du 11 février 2025 portant création du Comité de Pilotage territorial pour l'émergence du tiers-lieu au quartier Breissand et approbation de son règlement intérieur ;

VU le projet de convention de partenariat avec la commune de Jausiers, joint à la présente délibération ;

VU la fiche projet actualisée en avril 2025 jointe à la présente délibération ;

CONSIDÉRANT que le retard de mise en ligne de la plateforme EUROPAC a différé le dépôt formalisé du dossier et que le projet a connu des ajustements depuis le vote du Conseil communautaire en novembre 2024, permettant d'actualiser et de consolider les éléments de contenu, de gouvernance et de financement du projet ;

CONSIDÉRANT que la version avril 2025 de la fiche projet prévoit :

- L'ajout d'un temps de travail dédié de 120h pour la commune de Jausiers, formalisé par convention ;
- La suppression des frais de déplacements initialement prévus ;

- L'ajout de deux postes de dépenses : une étude de concertation et des outils de communication ;

VU l'avis favorable de la Commission Attractivité du Territoire réunie le 20 mai 2025, relatif à la fiche projet présentée en séance ;

Sur proposition d'Agnès PIGNATEL, Vice-présidente en charge du pôle Attractivité du territoire,

Après délibéré,

À l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** le projet modifié « ANIMATION POUR L'EMERGENCE D'UN TIERS-LIEU NOURRICIER AU QUARTIER BREISSAND A JAUSIERS ET DEMANDE DE SUBVENTION LEADER » ;
- **APPROUVE le plan de financement prévisionnel de cette opération** qui, compte tenu des subventions sollicitées, pourrait s'établir comme suit :

DÉPENSES – Fonctionnement	**Montant TTC**
Frais de personnel – Chef de projet CCVUSP (Contrat projet de 2 ans)	86 641,20 €
Frais de personnel – Chargée de mission PAT Jausiers – 120 h	2 832 €
Coûts indirects (15% des frais de personnel)	13 420,98 €
Etude concertation	10 500 €
Communication (affiches)	1 180 €
TOTAL DÉPENSES	**114 574,18 €**
RECETTES – Fonctionnement	
Financeurs	**Montant**
Autofinancement CCVUSP	25 041,38 €
LEADER – Plafond Dépenses éligibles LEADER & taux intervention à 90%	89 532,80 €
Total	**114 574,18 €**

- **APPROUVE le plan de financement sur les dépenses éligibles Leader qui**, compte tenu des subventions sollicitées, pourrait s'établir comme suit :

DÉPENSES – Fonctionnement	**Montant TTC**
Frais de personnel – Chef de projet CCVUSP (Contrat projet de 2 ans – taux horaire Leader à 22,90 €)	73 600,60 €
Frais de personnel – Chargée de mission PAT Jausiers – 120 h	2 748,00 €
Coûts indirects (15% des frais de personnel)	11 452,29 €

Etude concertation	10 500 €
Communication (affiches)	1 180 €
TOTAL DÉPENSES éligibles Leader	**99 480,89 €**
RECETTES – Fonctionnement	
Financeurs	**Montant**
Autofinancement CCVUSP	9 948,09 €
LEADER – Plafond Dépenses éligibles LEADER – 100 000 € & taux intervention à 90%	89 532,80 €
Total	**99 480,89 €**

- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2025 de la CCVUSP.
- **AUTORISE** la Présidente à solliciter les subventions publiques en vue de financer le projet.
- **AUTORISE** la Présidente à engager les actions prévues et signer tout document y afférent, dont la convention de partenariat LEADER Chef de file.

***Mme la Présidente** – Le sujet suivant concerne le quartier Breissand à Jausiers. Question n° 19, modification de délibération.*

***Mme PIGNATEL** – Oui, c'est une délibération de juillet 2024, avec une consolidation des éléments de contenu et une modification du financement de projet. C'est un peu « grâce » au retard de la mise en ligne de la plate-forme EUROPAC, qui a différé notre dépôt de dossier, que nous pouvons ajuster ce dossier. Donc le projet modifié Animation pour l'émergence d'un tiers lieu nourricier au quartier Breissand à Jausiers et la demande de subvention LEADER. Vous avez la fiche projet d'avril 2025 qui va être modifiée, puisqu'on a l'ajout d'un temps de travail dédié de 120 heures pour la commune de Jausiers, formalisé par convention. On a une suppression des frais de déplacements initiaux prévus. Et on a l'ajout de deux postes de dépenses : une étude de concertation et des outils de communication. Ce qui nous fait, en frais de personnel chef de projet au niveau de la communauté de communes 86 641,20 € prévus, frais de personnel chargé de mission PAT Jausiers (les 120 heures) 2 832 €, les coûts indirects 15 % de frais de personnel soit 13 420,98 €, l'étude de concertation 10 500 € et la communication 1 180 €. Soit un total de dépense de 114 574 €. Un autofinancement de la communauté de communes de 25 041,38 € et LEADER, plafond de dépenses éligibles au LEADER et taux d'intervention 90 %, 89 532,80 €.*

***Mme la Présidente** – Il y a eu des difficultés sur le lancement du LEADER. EUROPAC est en gros la plate-forme administrative qui nous permet de pouvoir déposer nos dossiers. Ça a pédalé dans la semoule longtemps, mais ça y est, c'est parti. Entre-temps, on a continué l'ajustement du dossier et puisqu'on a des informations supplémentaires et qu'on peut valoriser des heures sur la commune de Jausiers, on le propose au titre de ce plan.*

***Mme PIGNATEL** – À savoir que, sur les dépenses éligibles, les montants varient et nous avons un total de dépenses éligibles de 99 480,89 €.*

***Mme la Présidente** – Des questions ? Parfait ! On passe au vote ?*

***Mme PIGNATEL** – Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée, merci.*

Aucune remarque n'étant émise, Mme Agnès PIGNATEL procède au vote à main levée. La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

***Mme la Présidente** – À l'unanimité. Je vous remercie.*

CADRE DE VIE – SOLIDARITÉS

20. ADHESION A L'ASSOCIATION ADRETS

Le rapporteur est Madame Hélène GARCIER-RICHAUD.

Le Conseil de Communauté,

VU sa délibération n°2017/224 du 28 septembre 2017 approuvant le transfert de la compétence « Création et gestion de Maisons de Services Au Public et définition des obligations de service public y afférentes » au 1er Janvier 2018 à la Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon au titre de ses compétences optionnelles ;

VU l'arrêté préfectoral n°2017-355-020 du 21 décembre 2017 portant approbation de l'exercice de ladite compétence par la Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon au titre de ses compétences optionnelles ;

CONSIDÉRANT la nécessité pour les territoires ruraux de montagne de porter de nouveaux enjeux stratégiques en termes d'accueil de population, d'adaptation aux effets du changement climatique, d'intégration des enjeux du numérique et d'évolution des services publics ;

CONSIDÉRANT que l'Association de Développement en Réseau des Territoire et des Services [ci-après ADRETS] contribue au développement des services et de leur accessibilité dans les territoires ruraux et les territoires de montagne ;

CONSIDÉRANT l'opportunité pour la communauté de communes, de bénéficier de l'expertise de cette association, de sa mise en réseau et de son conseil en développement des services via une adhésion à l'association d'un montant annuel de 100 € ;

VU l'avis favorable de la commission Jeunesse et Services au Public réunie le 20 mai 2025 ;

Sur proposition de Mme Hélène GARCIER-RICHAUD, vice-présidente en charge du Cadre de vie,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DECIDE** d'adhérer à l'Association ADRETS (**A**ssociation pour le **D**éveloppement en **Ré**seau des **T**erritoires et des **S**ervices).
- **AUTORISE** la Présidente à signer tout document afférent à cette adhésion.
- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2025 de la CCVUSP.
- **DIT** que la dépense correspondante sera inscrite chaque année au Budget Principal de la CCVUSP, art 6281.

***Mme la Présidente** – Le sujet suivant, c'est l'adhésion à l'ADRETS. La parole est à Hélène GARCIER-RICHAUD.*

***Mme GARCIER-RICHAUD** – C'est une adhésion qu'on renouvelle toutes les années. Je vous rappelle le contexte : l'ADRETS est une association qui agit pour le développement en réseau des territoires et des services. C'est une association loi 1901 qui a été créée en 1995. Elle intervient principalement dans les espaces alpins et préalpins, mais son expertise est reconnue au niveau national. L'association agit comme interface entre les territoires, les services de l'État, les institutions régionales et les initiatives citoyennes. L'ADRETS a pour vocation d'accompagner les territoires ruraux et de montagne dans l'amélioration de l'accès des services aux publics, en tenant compte de leurs spécificités géographiques,*

démographiques et économiques. Elle s'attache à favoriser l'innovation territoriale en expérimentant de nouveaux modes d'organisation et en encourageant la coopération entre acteurs locaux, tout en facilitant la mise en réseau des initiatives. Elle intervient également en appui aux dynamiques locales pour renforcer les services de proximité, élaborer les stratégies d'accueil de nouvelles populations, soutenir la transition numérique ou promouvoir la participation citoyenne.

L'ADRETS permet à la Communauté de communes de bénéficier d'un accompagnement stratégique sur les services aux publics, de s'inscrire dans une dynamique de coopération alpine, de profiter d'un appui aux démarches d'accueil et de revitalisation, de capitaliser sur les projets en cours et bénéficier de retours d'expérience, de disposer d'un soutien méthodologique et opérationnel. Je pense qu'on ne prend pas beaucoup de risques avec 100 € de cotisation annuelle, qui sont d'ores et déjà inscrits au budget de fonctionnement de la Maison France Services.

Est-ce que vous avez des questions ? Alors je mets au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Approuvé à l'unanimité. Merci.

Aucune autre remarque n'étant émise, Mme Hélène GARCIER-RICHAUD procède au vote à main levée. La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

***Mme la Présidente** – Merci beaucoup.*

21. MAISON FRANCE SERVICES : DEMANDE DE SUBVENTION AU FONCTIONNEMENT 2025

Le rapporteur est Madame Hélène GARCIER-RICHAUD.

Le Conseil de communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU sa délibération n° 2017/224 du 28/09/2017 relative à la prise de compétence « création et gestion de Maison France Services et à la définition des obligations de service public y afférentes » ;

CONSIDÉRANT que le budget prévisionnel 2025 ci-annexé de la Maison France Services fait ressortir un coût de fonctionnement de ***99 606,40€*** *;*

CONSIDÉRANT que les nouvelles règles de financement des France Services prévoit un montant forfaitaire annuel de 45 000 € répartis entre le FNADT et le FNFS ;

CONSIDÉRANT qu'une bonification pour les France services situées en zone France Revitalisation Rurale est annoncée à hauteur de 10 000 € ;

CONSIDÉRANT que le Contrat Départemental de Solidarité Territoriale 2024/2026 signé avec le Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence prévoit un soutien financier à hauteur de 10% du budget de fonctionnement avec un maximum de 6 000€ ;

CONSIDÉRANT que le plan de financement pourrait s'établir comme suit : :

Financeurs	Pourcentage de participation	Montant sollicité
FNFS + FNADT	**45.18 %**	**45 000€**
ANCT – Bonification FRR	**10.04%**	**10 000 €**
CONSEIL DEPARTEMENTAL 04	**6.02 %**	**6 000 €**
Autofinancement CCVUSP	**38.76 %**	**38 606,40 €**

TOTAL TTC	**100 %**	**99 606,40 €**

VU l'avis favorable de la commission Jeunesse et services au Public réunie le 20 mai 2025 ;

Sur proposition de Mme Hélène GARCIER-RICHAUD, vice-présidente en charge du Cadre de Vie,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** le plan de financement tel que proposé.
- **AUTORISE** la Présidente à solliciter les subventions au titre du FNFS et du FNADT.
- **AUTORISE** la Présidente à solliciter le conseil départemental 04 pour l'obtention d'une participation visant à alléger la part de la CCVUSP.
- **AUTORISE** la Présidente à signer toutes pièces afférentes à cette décision.

***Mme la Présidente** – Le sujet suivant, c'est la Maison France Services, sur la demande de subvention de fonctionnement pour 2025.*

***Mme GARCIER-RICHAUD** – La Maison France Services est soutenue financièrement par le Fonds National d'Aménagement Du Territoire, le Fonds National France Services abondé par des opérateurs nationaux tels que France Travail, l'assurance-maladie, l'assurance retraite, la CAF et d'autres prestataires. L'ANCT a annoncé en 2023 une augmentation progressive des financements pour atteindre 50 000 € en 2027. À ce jour, les financements FNADT plus FNFS financent à hauteur de 45 000 € par an. Dans le cadre du dispositif France Revitalisation rurale, une bonification est attribuée aux France Services rurales. En 2024, cette bonification était d'un montant de 5 000 €. Elle est annoncée aujourd'hui à 10 000 € pour 2025. De plus, le Conseil départemental des Alpes-de-Haute-Provence, dans le cadre du Contrat Départemental de Solidarité Territoriale, soutient le fonctionnement des France Services à hauteur de 10 % du budget prévisionnel de fonctionnement, avec un plafond à 6 000 €.*

La présente délibération vise à autoriser la Présidente à solliciter les subventions en question.

En 2025, la Communauté de communes répond de manière complète au cahier des charges France Services avec, d'une part, l'accessibilité garantie dans les futurs locaux de la Maison des services et des solidarités dès le mois de novembre et, d'autre part, la présence simultanée de deux conseillers France Services pendant 24 heures hebdomadaires. Cette obligation des deux conseillers France Services engage, en 2025, une hausse conséquente du coût de la masse salariale qui est de +30 %, soit 20 000 €. Au global, le coût de fonctionnement augmente de 17,4 %, soit 15 000 €. Un effort particulier est fait pour rationaliser les charges à caractère général. Donc on vous présente le plan de financement suivant. Le FNFS plus le FNADT : 45 000 € ; l'ANCT avec la bonification : 10 000 € ; le Conseil départemental : 6 000 € ; l'autofinancement de la Communauté de communes : 38 606,40 € ; pour un total de fonctionnement de la Maison France Services de 99 606,40 €.

***Mme la Présidente** – Peut-être une observation suivante. Je vous parlais des guichets d'entrée. Typiquement, la Maison France Services dans sa nouvelle version sera le guichet d'entrée à destination des services publics. C'est vraiment notre ambition sur la lisibilité et la mise en place de la manière d'appréhender réellement notre mission avec une vraie démarche Usagers.*

***Mme GARCIER-RICHAUD** – Est-ce qu'il y a des questions ? Donc je mets au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Approuvée à l'unanimité. Merci.*

Aucune remarque n'étant émise, Mme Hélène GARCIER-RICHAUD procède au vote à main levée. La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

CADRE DE VIE – PATRIMOINE

22. MISE EN PLACE D'ESPACES MUSEOGRAPHIQUES AVEC EQUIPEMENTS NUMERIQUES – MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT

Le rapporteur est Madame Hélène GARCIER-RICHAUD.

Le Conseil communautaire,

VU la délibération du conseil communautaire n°2025-03-53 du 18 mars 2025 sollicitant les subventions pour la mise en place d'espaces muséographiques avec équipements numériques, notamment une subvention de la part du Conseil Départemental 04 à hauteur de 25% ;

CONSIDÉRANT que le Conseil Départemental 04 a décidé d'octroyer une aide à hauteur de 30 % ;

CONSIDÉRANT qu'il convient dès lors de modifier le plan de financement de l'opération ;

VU l'avis favorable de la commission Patrimoine culturel, naturel et sites remarquables de l'Ubaye réunie le 20 mai 2025 ;

Sur proposition de Mme Hélène GARCIER-RICHAUD, vice-présidente en charge du pôle Cadre de vie
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** la modification du plan de financement qui pourrait ainsi s'établir comme suit :

  DÉPENSES : ..... 50 037 € H.T
  RECETTES : ..... 50 037 € H.T dont :

REGION SUD Provence Alpes Côte d'Azur (en cours)	12 509,25 €	25%
DRAC PACA (en cours)	12 509,25 €	25%
CONSEIL DEPARTEMENTAL 04	15 011,10 €	30%
Autofinancement CCVUSP	10 007,40 €	20%
TOTAL HT	**50 037,00 €**	**100%**

- **AUTORISE** la Présidente à solliciter les subventions les plus élevées possibles.
- **DIT** que les autres dispositions de la délibération n°2025-03-53 du 18 mars 2025 demeurent inchangées ;
- **AUTORISE** la Présidente à signer toutes pièces afférentes à l'exécution de cette délibération.

***Mme la Présidente** – La question 22 est la mise en place d'espaces numériques avec l'équipement numérique, la modification du plan de financement, s'il te plaît.*

***Mme Hélène GARCIER-RICHAUD** – C'est juste une modification du plan de financement. On vous avait déjà présenté cette délibération en mars 2025. Nous avons eu la bonne nouvelle de savoir que le Conseil départemental participerait un peu plus, donc je vous présente cette délibération.*

Dans le cadre de sa politique culturelle et patrimoniale, la Communauté de communes s'engage dans une démarche de modernité de ses équipements patrimoniaux. L'objectif est de favoriser l'accès à la culture pour tous, de dynamiser les parcours de visite et de valoriser le patrimoine local civil, militaire, religieux et immatériel, par des outils contemporains et immersifs.

Par délibération du 18 mars 2025, le Conseil communautaire avait acté le dépôt de demande de subventions auprès de partenaires institutionnels pour la réalisation de ce projet. Initialement sollicitée à hauteur de 25 %, la participation du Conseil départemental des Alpes-de-Haute-Provence a été revue à la hausse – c'est plutôt une bonne nouvelle. Ce dernier a confirmé une subvention de 30 % du montant total. Il convient donc de modifier le plan de financement de l'opération : la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur : 12 509,25 € ; la DRAC PACA : 12 509,25 € ; le Conseil départemental : 15 011,10 € ; et l'autofinancement de la Communauté de communes : 10 007,40 € ; pour un total de 50 037 €. Voilà, c'est juste pour qu'on arrive à l'équilibre financier et ça traduit l'engagement renouvelé de nos partenaires en faveur du déploiement culturel local. Donc on est très contents de cette hausse de subvention.

***Mme la Présidente** – On est toujours contents des hausses de subventions !*

***Mme Hélène GARCIER-RICHAUD** – Si vous avez des questions ? Donc je le mets au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Approuvée à l'unanimité. Merci.*

Aucune remarque n'étant émise, Mme Hélène GARCIER-RICHAUD procède au vote à main levée. La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

***Mme la Présidente** – Merci beaucoup.*

ATTRACTIVITÉ 4 SAISONS

23. ÉLABORATION D'UN PLAN SPORTIF LOCAL INTERCOMMUNAL ET DEMANDES DE SUBVENTION

Le rapporteur est Monsieur Denis CAPEL.

Le Conseil communautaire,

VU l'arrêté préfectoral n°2017-355-020 du 21 décembre 2017 disposant la que Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye-Serre-Ponçon exerce notamment la compétence optionnelle « *Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire […]* » ;

VU l'article L113-4 du Code du Sport créé par la loi n°2022-296 du 2 mars 2022 – art. 14 disposant que les EPCI peuvent établir un Plan Sportif Local (PSL) afin de formaliser et d'ordonner les orientations et actions visant à la promotion et au développement de la pratique des activités physiques et sportives sur leur territoire ;

CONSIDÉRANT que le territoire de la CCVUSP va accueillir en 2029 sur la commune d'Enchastrayes un Centre d'entrainement pour les sportifs de haut niveau et les amateurs passionnés, projet porté par la Région SUD PACA, en héritage des JOP 2030 ;

CONSIDÉRANT que la Vallée de l'Ubaye souhaite se doter d'une politique sportive intercommunale pour :

- Renforcer son « identité sportive » et son attractivité ;
- Désenclaver son territoire et penser autrement la montagne de demain (enjeux environnementaux) ;
- Améliorer l'accessibilité à la pratique du sport pour toutes et tous ;
- Maximiser le potentiel naturel et infrastructurel sportif ;
- Favoriser la cohésion sociale et fédérer les acteurs sportifs pour une meilleure cohérence territoriale ;
- Soutenir et accompagner la formation pour accéder à l'excellence sportive ;
- Promouvoir le sport de haut-niveau et accueillir l'héritage JO 2030.

CONSIDÉRANT que pour accompagner ce projet de développement sportif intercommunal, la Communauté de Communes doit se doter d'une étude ad hoc et prendre conseil auprès

d'un cabinet juridique spécialisé en Droit du Sport et des Collectivités territoriales, respectivement pour des montants de 28 000 € HT et 3 000 € HT ;

CONSIDÉRANT que la CCVUSP peut bénéficier de subventions pour mener à bien ladite étude et l'accompagnement par le cabinet juridique ;

CONSIDÉRANT que le plan de financement de cette opération, compte tenu des subventions sollicitées, pourrait s'établir comme suit :

Dépenses	
Étude Plan Sportif Local	28 000,00 € HT
Accompagnement juridique	3 000,00 € HT
Total	31 000,00 € HT

Recettes	
Agence Nationale du Sport (80%)	24 800,00 €
Autofinancement	6 200,00 €
Total	31 000,00€

VU l'avis favorable de la commission Attractivité 4 Saisons réunie le **20 mai 2025** ;

Sur proposition de M. Denis CAPEL, vice-président en charge du pôle Attractivité 4 Saisons ;

À l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** le projet d'étude pour la rédaction d'un Plan Sportif Local pour la Vallée de l'Ubaye.
- **APPROUVE** le projet d'accompagnement juridique par un cabinet d'avocat spécialisé en Droit du Sport et des collectivités territoriales.
- **APPROUVE** le plan de financement de ce projet présenté ci-dessous :

Dépenses	
Étude Plan Sportif Local	28 000,00 € HT
Accompagnement juridique	3 000,00 € HT
Total	31 000,00 € HT

Recettes	
Agence Nationale du Sport (80%)	24 800,00 €
Autofinancement	6 200,00 €
Total	31 000,00€

- **AUTORISE** la Présidente à solliciter une demande de financement auprès de l'Agence Nationale du Sport (ANS) à hauteur de 24 800 €.
- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits correspondants au budget 2025 de la CCVUSP.
- **AUTORISE** la Présidente à signer tout document afférent à la réalisation de ce projet.

***Mme la Présidente** – Le sujet suivant, c'est l'élaboration d'un Plan Sportif Local intercommunal et les demandes de subventions. La parole est à Denis.*

***M. CAPEL** – Le Plan Sportif Local est plus qu'un diagnostic. Je vous rappelle qu'on a deux intervenants issus du CREPS qui travaillent avec nous, qui font un diagnostic sur tout ce qui est établissements sportifs de la vallée de l'Ubaye, les clubs, tout ce qui se rapporte au sport.*

Vous avez dû être contactés d'ailleurs et je vous demanderai de jouer le jeu, de leur répondre, ça fait quand même avancer les choses plus rapidement.

L'intérêt du PSL, je vais vite vous rappeler ce que ça peut engendrer : renforcer son identité sportive et son attractivité ; désenclaver son territoire et penser autrement la montagne de demain ; améliorer l'accessibilité à la pratique du sport pour toutes et tous, et notamment le sport pour handicapés ; maximiser le potentiel naturel et infrastructurel sportif ; favoriser la cohésion sociale et fédérer les acteurs sportifs pour une meilleure cohérence territoriale ; soutenir et accompagner la formation pour accéder à l'excellence sportive et promouvoir le sport de haut niveau, bien entendu, afin d'accueillir au mieux l'héritage des Jeux olympiques en vue de 2030. Bien évidemment, ils n'ont pas les compétences pour cet accompagnement juridique, donc nous avons besoin d'être accompagnés par un cabinet spécialisé en droit du sport et des collectivités, pour un montant de 31 000 € HT. Si vous regardez le tableau, l'Agence Nationale du Sport intervient à 80 % et on se retrouve avec un autofinancement de 6 200 €.

Est-ce que vous avez des questions sur le sujet ?

***Mme Clarisse GARCIER** – Je m'interroge quand même, encore une fois, sur notre salle multisports. Je la remets sur le tapis, mais, pour moi, elle favorise le sport et la pratique du sport pour toutes et tous ; elle est à rayonnement vallée de même que notre stade. Je voulais en reparler…*

***M. CAPEL** – Au même titre que la piscine du Sauze, les tennis de Pra Loup, ainsi de suite. Là, ce n'est pas tant le sujet : c'est d'essayer de recentrer au bon endroit et avec les bonnes personnes, justement, pour pouvoir aller plus loin dans la démarche sportive. Aujourd'hui, quand tu vas demander une subvention, tu ne sais même plus à qui demander. Même pour nos communes, tu ne sais plus chez qui il faut taper pour récupérer de l'argent ou pour promouvoir, on l'a vu tout à l'heure, un athlète de haut niveau. Donc l'intérêt de ce Plan Sportif Local, c'est vraiment d'essayer de recentrer et surtout de trouver une vraie gouvernance sur le sujet – qu'on n'a pas aujourd'hui.*

***Mme la Présidente** – En fait sur une salle comme celle de Barcelonnette, le choix peut être fait de contribuer vraiment dans un cadre qui n'est presque pas normé – on n'a pas l'habitude de faire ce genre de chose - mais c'est une solidarité : on y va au titre de la solidarité. Là, ce qui est proposé, c'est de s'approprier le sport. On ne l'a jamais fait. On a toujours vu le sport comme un intérêt touristique mais pas comme le sport à proprement parler, alors qu'on a des équipements sportifs.*

Donc vous le voyez, en fait, c'est presque vous qui m'avez amenée à cette réflexion, parce que quand on va revoir les statuts de la Communauté de communes, on aura fait un diagnostic sur le sport et on va se poser la question des équipements d'intérêt intercommunal qui ne doivent pas peser sur une commune. Évidemment qu'on va avoir ce débat-là : c'est le débat de fond. Pourquoi la commune de Barcelonnette porte cet équipement, ou pas ? Pourquoi cette commune, ou pas ? Et en fait, on va dresser ce qu'est la politique du sport de la vallée, ensemble, avec ce projet-là. Et quand on abordera les statuts - parce qu'on l'a dit, il faut les revoir, ces statuts – on va se poser la question du sport, mais ça va être la même chose sur la culture. Vous ne parlez pas du Zocalo, pourtant vous pourriez. Interrogez les maires autour de la table en disant « mais nous, on est la structure porteuse du seul équipement digne de ce nom pour pouvoir accueillir des troupes de théâtre, des spectacles ». C'est la vérité aussi. Vous évoquez la salle multisports mais il y a plein de sujets qui concernent Barcelonnette.

Après, si on veut revenir sur le sujet, vous avez été plus que défaillants ! Plus que défaillants. Et moi, je prends précaution à ne pas aller sur ce sujet-là. Je prends précaution à ne pas y aller, parce qu'en fait, il y a réellement un problème qui s'est posé et qui n'est pas du fait d'aucun des élus présents ici. Donc moi, je préserve l'intégrité des élus qui ont pris les décisions, et de ce fait, je ne viens pas sur les détails du dossier. Mais ce dossier était mal calibré. C'est un vrai sujet. Les maires qui sont autour de la table ont aussi des structures qu'ils considèrent d'intérêt intercommunal et ça les contrarie d'avoir à les financer. Moi, je peux vous

donner un état. Pourquoi est-ce que c'est la pauvre petite commune de la Condamine-Châtelard qui paye l'intégralité du déneigement pour Sainte-Anne La Condamine alors que la commune n'en retire aucun fruit économique ? Aucun ! Je n'ai pas de lits, je n'ai pas de taxe foncière, je n'ai pas de fiscalité, je n'ai aucune retombée économique. Il y a un parking mais c'est la commune qui paye. Moi, ça me contrarie aussi. Donc forcément, chacun individuellement dans nos communes, en tant que maires, on se dit « mais ça, ça ne me concerne pas, ça concerne l'Interco ». Ça va être l'occasion de le voir. Là, on a une opportunité d'y aller au titre du sport, et moi, je ne recule pas, j'y vais, on y va, on regarde. Et à la fin, il va se poser un truc très bien : quel est l'équipement d'intérêt intercommunal ? Comment on paye ces équipements d'intérêt intercommunal ? Qu'est-ce qu'on donne ? Comme on l'a fait pour l'assainissement, comme on l'a fait pour d'autres sujets où on a eu le courage de dire que ce sont des équipements intercommunaux.

Je ne renonce pas à y aller, c'est presque vous qui m'avez poussée à me dire que le sport – et notamment parce que j'ai été sollicitée à travers la demande d'une pelouse synthétique pour le stade, c'est un sujet qui remonte énormément, de la part de votre club sportif également. Donc je l'entends. Aujourd'hui, en termes de compétences de la Communauté de communes, il n'est pas écrit « la solidarité communale », il n'est pas écrit « le sport », il n'est pas écrit « équipement intercommunal ». Il est écrit : « voie cyclable bidirectionnelle d'est en ouest - parce que tu as le droit de faire est-ouest ou ouest-est, c'est bien ». C'est aussi de ça dont on a hérité au titre des interventions de l'intercommunalité.

C'est pour ça que ce projet-là sur cette thématique est important. D''autres thématiques vont suivre. Aujourd'hui, on a des musées dans des communes, et puis on a des communes qui ont des médiathèques et qui mettent plus d'argent dans leur médiathèque pour de l'animation culturelle que les musées pour lesquels la Communauté de communes paye. A la Condamine, j'ai plus de visiteurs à la médiathèque qu'il y en a au musée de Saint-Paul-sur-Ubaye. Pourtant, c'est moi qui la paye. Et pourtant j'ai tous les visiteurs de la vallée. Moi aussi, ça me contrarie, parce que je me dis que je fais le job de tout le monde. Alors, moins qu'à l'échelle de Barcelonnette, indéniablement, cependant avec le budget de la Condamine. Le budget de la Condamine, ce sont des atterrissages à 5 000 € pour l'équilibre. Donc on est de l'ordre de la difficulté quand même. Donc je comprends bien et je comprends ce qu'il en est concernant le besoin de solidarité. On va aller plus loin.

***M. MARTIN** – Je crois que le discours est tout à fait intéressant. Je vous rejoins et Barcelonnette aussi, bien entendu. A partir du moment où il y a un centre au Sauze financé par la Région et par les Jeux olympiques, il y a un intérêt à développer le stade, la salle omnisports, etc… C'est un tout. Ce n'est pas parce que les Jeux olympiques vont s'installer à l'ancien CCAS du Sauze que ça va devenir un centre sportif. À part un tennis et une piscine, mais qui sont vétustes, la Région achète en fait un logement avec 180 lits. Les sportifs qui vont venir auront une structure d'entraînement, donc pas uniquement du ski, du ski d'ailleurs à Pra Loup, et Sainte-Anne également. Imaginons quand même 160 à 180 personnes qui viennent en permanence, bien entendu ça va être utile. C'est pour ça qu'il faut fédérer et réorganiser notre sport dans la vallée.*

***M. ORTUNO** – Je te rejoins, Jacques. Concernant tous ces sportifs qui viendront éventuellement, il faudra les recevoir sur des terrains de sport. Or, ça fait quand même pas mal d'années que je pratique et que je traîne mes guêtres dans les structures sportives, si l'on veut recevoir ces gens qui seront éventuellement des sportifs de haut niveau, on n'a plus actuellement dans la vallée une structure sportive digne de ce nom pour ce faire. Il n'y a plus une structure sportive qui corresponde à un cahier des charges pour recevoir des sportifs de haut niveau. Donc, je me dis que…*

***M. MARTIN** – C'est bien pour ça qu'il faut profiter de l'occasion non pas uniquement pour acheter le bâtiment, mais faire en sorte d'être financés par les J.O. et par la Région pour améliorer ces structures sportives.*

***M. ORTUNO** – On parlait du stade en synthétique. A ma connaissance, il n'y a qu'un stade de foot dans la vallée, je crois. On est le seul stade – il y en a deux dans le département – qui n'ont pas de synthétique. Bientôt, on ne pourra plus jouer sur du stabilisé. On a un club à Barcelonnette, qui est… Enfin, je dis « Barcelonnette », mais c'est la vallée… Ils sont champions de France, mais il n'y a pas de structure digne de ce nom. Je pense qu'il faudrait un peu…*

***Mme la Présidente** – Je partage tout à fait le constat.*

***M. BOUGUYON** – C'est pour ça que, dans le cadre de cette étude globale, c'est vrai que vous nous avez écrit pour avoir la liste, je pense que ça fait trois fois qu'on l'a envoyée, parce qu'il me semble qu'effectivement, quand on détaille les structures sportives sur Barcelonnette, finalement, il y a un certain nombre de lignes. Et comme le dit Miguel, aujourd'hui, il faut pouvoir remettre à niveau beaucoup de choses Je suis d'accord, Jacques, il faut profiter de - j'espère - une manne financière liée à l'installation au sein de l'ancien CCAS pour, entre autres, avoir par exemple - on en avait déjà parlé, Élisabeth, tu avais évoqué cela au Zocalo pour la rencontre des socio-professionnels - un stade opérationnel. Ce sera probablement forcément du synthétique, une piste d'athlétisme, un certain nombre de choses. On avait parlé aussi du raccord du club d'escalade. Effectivement, il faut absolument que l'on puisse inscrire un développement global des structures sportives dans un schéma tel que celui-ci. Donc sachez qu'on participera activement à l'élaboration du schéma.*

***Mme la Présidente** – C'est exactement pour répondre à ça que c'est fait. C'est exactement pour répondre à ça, parce qu'on a le même constat, et je pense que Barcelonnette devrait avoir son équipement, avec ce stade, par exemple, parce qu'on a aussi la filière escalade aujourd'hui où on ne pratique pas en toute saison, parce qu'on a une multitude de sports qui souffrent de manque d'équipements, parce que, comme je vous l'ai dit en préambule, finalement, on a fait du sport, mais du sport pour touristes et pas du sport pour sportifs. Et là, c'est l'occasion pour nous de nous interroger là-dessus, de pouvoir le dresser. Ce n'est pas mal aussi d'être financés par l'Agence Nationale du Sport pour réaliser le schéma car on va demander à l'Agence du sport ensuite de venir au financement des infrastructures. Là, on commence à être identifiés comme un territoire qui a besoin.*

***M. MARTIN** – Je crois qu'ils l'ont fort bien compris, sinon ils ne se jetteraient pas à l'eau en achetant un tel bâtiment pour une certaine somme, sans penser à quoi va servir ce bâtiment. Si c'est pour aller marcher dans les prés, ça ne sert à rien. J'ai eu l'occasion, il n'y a pas longtemps, de discuter avec Renaud MUSELIER. Il m'a dit « on n'est pas fous, si on le fait, c'est pour compenser déjà le fait que notre vallée n'a pas eu réellement une épreuve des Jeux olympiques », donc il a converti l'histoire en achetant ce bâtiment pour les sportifs de haut niveau. La suite va aller de pair : le financement du stade, la salle omnisports… Il y a tout un tas de paramètres derrière, sinon, ça ne sert à rien d'acheter des lits.*

***Mme la Présidente** – Je te laisse passer au vote, s'il n'y a pas de questions ?*

***M. CAPEL** – Des votes contre ? Des abstentions ? Vote à l'unanimité. Merci.*

Aucune autre remarque n'étant émise, M. Denis CAPEL procède au vote à main levée. La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

24. ÉTUDE D'AMENAGEMENT DE L'ESPLANADE DE LA ROCHE – DEMANDE DE FINANCEMENT AU TITRE DU DISPOSITIF ESPACE VALLEEN

Le rapporteur est Monsieur Denis CAPEL.

Le Conseil communautaire,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté préfectoral n°2017-355-020 du 21 décembre 2017 disposant la que Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye-Serre-Ponçon exerce notamment la compétence optionnelle

« *Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire […]* » ;

CONSIDÉRANT que la mission "Avenir Montagne Ingénierie" œuvre actuellement à l'inscription du tour du lac de Serre-Ponçon au schéma régional des véloroutes ;

CONSIDÉRANT que, dans ce cadre, la CCVUSP envisage la réalisation d'un plan d'aménagement de l'esplanade de La Roche sur la commune du Lauzet-Ubaye, en lien avec la future passerelle reliant la base nautique de Saint-Vincent-les-Forts au Lauzet-Ubaye ;

CONSIDÉRANT que cette étude d'aménagement s'inscrit dans un projet global visant à structurer une offre complète autour de la mobilité douce (véloroutes, aires de détente, site d'interprétation, etc.), en cohérence avec les aménagements touristiques menés par le SMADESEP autour du lac de Serre-Ponçon ;

CONSIDÉRANT que cette étude, dont le montant s'élève à **18 430 € HT**, peut faire l'objet de financements auprès de la Région SUD PACA et de l'État ;

CONSIDÉRANT que le plan de financement, compte tenu des subventions sollicitées, pourrait s'établir comme suit :

Dépenses	
Etude d'aménagement	18 430.00 €
Total	18 430,00 €

Recettes	
Région SUD (40%)	7 372,00 €
ETAT (40%)	7 372,00 €
Autofinancement CCVUSP (20%)	3 686,00 €
Total	18 430,00€

VU l'avis favorable de la commission Attractivité 4 Saisons réunie le 20 mai 2025 ;

Sur proposition de M. Denis CAPEL, vice-président en charge de l'Attractivité 4 saisons**,**
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** le projet d'étude pour l'aménagement de l'esplanade de La Roche sur la commune du Lauzet-Ubaye.
- **AUTORISE** la Présidente à solliciter les subventions auprès de l'État et de la Région SUD PACA au titre du dispositif **Espace Valléen.**
- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2025 de la CCVUSP.
- **AUTORISE** la Présidente à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette décision.

***Mme la Présidente** – Le sujet suivant, c'est la question n° 24 sur l'aménagement de l'esplanade de la Roche, Denis : demande de subvention.*

***M. CAPEL** – L'esplanade de la Roche, il faut déjà la localiser. Pour ceux qui connaissent, elle se situe sur la commune du Lauzet-Ubaye. C'est à la sortie des tunnels. Vous voyez, à peu près ? Pourquoi cet endroit ? Tout simplement pour permettre la liaison avec le projet en cours d'Avenir Montagnes Ingénierie, qui travaille sur le tour du lac de Serre-Ponçon, notamment cette passerelle qui devrait traverser le lac et arriver à côté de cette esplanade de la Roche. Cette étude d'aménagement s'inscrit dans un projet global visant à structurer une offre complète autour de la mobilité douce (vélo de route, aires de détente, sites d'interprétation, etc.), de la cohérence avec justement l'aménagement touristique mené par le SMADESEP autour du lac de Serre-Ponçon.*

Le montant de cette étude s'élève à 18 430 € HT. La Région participe à hauteur de 7 372 €, l'État à 7 372 € aussi, ce qui nous fait un autofinancement de la Communauté de communes de 3 686 €.

Est-ce que vous avez des questions sur le sujet ?

***Mme la Présidente** – S'il n'y a pas de questions, on passe au vote ?*

***M. CAPEL** – Des votes contre ? Des abstentions ? Vote à l'unanimité. Merci.*

Aucune remarque n'étant émise, M. Denis CAPEL procède au vote à main levée. La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

25. REGIE UBAYE SKI – REMPLACEMENT DU TELESIEGE DU SAUZE – ATTRIBUTION DU MARCHE

Le rapporteur est Monsieur Denis CAPEL.

Le Conseil communautaire**,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code des marchés publics ;

CONSIDÉRANT le projet de remplacement du télésiège du Sauze se décomposant en plusieurs lots :

- Lot n° 1 : construction « clé en main » du télésiège fixe 4 places avec tapis d'embarquement,
- Lot n° 2 : démontage du télésiège existant
- Lot n° 3 : terrassement des zones départ/arrivée, raccordement aux pistes existantes et défrichement
- Lot n° 4 : construction clé en main des locaux techniques de départ et d'arrivée
- Lot n° 5 : alimentations électriques gare aval et amont hors ENEDIS

CONSIDÉRANT qu'il convient d'appliquer 2 types de procédures sur ce marché, avec date de remise des offres fixée au 22 avril 2025, à savoir :

- Procédure ouverte formalisée pour le lot 1
- Procédures ouvertes adaptées (MAPA) pour les lots 2 à 5

CONSIDÉRANT la demande de précisions et de compléments sur les offres des candidats permettant l'élaboration du rapport d'analyse des offres ;

CONSIDÉRANT la décision de la commission d'appel d'offres et les avis de la commission MAPA réunies le 07 mai 2025, relatifs à l'attribution des lots du marché aux candidats selon les modalités suivantes :

- Lot n° 1 (construction clé en main d'un télésiège à attaches fixes 4 places avec tapis d'aide à l'embarquement) à l'entreprise CCM pour un montant de **5 440 000,00 € HT**.
- Lot n° 2 (démontage du télésiège existant) à l'entreprise SMOP pour un montant de

  69 300,00 € HT ainsi qu'une prestation supplémentaire éventuelle concernant le démontage, la dépose soigneuse de la gare motrice (G1), ainsi que son acheminement vers son lieu de stockage sur le site de Teknoparké à Jausiers, pour un montant de

  15 000,00 € HT, soit un montant total du lot n° 2 s'élevant à **84 300,00 € HT**
- Lot n° 3 (terrassement des zones départ/arrivée, raccordement aux pistes existantes et défrichement) à l'entreprise SACTP pour un montant de **270 761,58 € HT** ainsi que deux prestations supplémentaires éventuelles :
  - Gare amont (G2) : déplacement enneigeur – partie réseaux pour un montant de **37 841,35 € HT**.
  - Gare aval (G1) : Tranchée sur voirie bitumée – raccordement du transformateur si fourreau obstrué pour un montant de **2 657,70 € HT**.

  soit un montant total du lot n° 3 s'élevant à **311 260,63 € HT**

- Lot n° 4 (construction clé en main des locaux techniques de départ et d'arrivée) à l'entreprise SAS PICHOL VIDAUX pour un montant de **153 829,00 € HT** ainsi qu'une prestation supplémentaire éventuelle concernant la fourniture, la pose et les études de tout matériel nécessaire à la réalisation d'une porte enroulable motorisée de type « rideaux métalliques » en gare amont (G2) pour un montant de **2 935,00 € HT**, soit un montant total du lot n° 4 s'élevant à **156 764,00 € HT**
- Lot n° 5 (alimentations électriques gare aval et amont hors ENEDIS) à l'entreprise ENERSOM pour un montant de **137 806,00 € HT** ainsi qu'une prestation supplémentaire éventuelle concernant le remplacement du disjoncteur général BT existant par un neuf en gare aval (G1) si non conforme pour un montant de **15 506,00 € HT,** soit un montant total du lot n° 5 s'élevant à **153 312,00 € HT.**

CONSIDÉRANT qu'il convient de se prononcer sur ces offres ;

LOT N°	ENTREPRISES	MONTANT € HT RETENU	MONTANT € HT RETENU PSE	MONTANT € HT TOTAL RETENU FINAL
LOT-1	CCM	5 440 000,00 €	0	5 440 000,00 €
LOT-2	SMOP	69 300,00 €	15 000,00 €	84 300,00 €
LOT-3	SACTP	270 761,58 €	40 499,05 €	311 260,63 €
LOT-4	SAS PICHOL VIDAUX	153 829,00 €	2 935,00 €	156 764,00 €
LOT-5	ENERSOM	137 806,00 €	15 506,00 €	153 312,00 €
TOTAL € HT		**6 071 696,58 €**	**73 940,05 €**	**6 145 636,63 €**

VU l'avis favorable du conseil d'exploitation réuni le 19 mai 2025 ;

VU l'avis favorable de la commission Attractivité 4 saisons réunie le 20 mai 2025 ;

Sur proposition de Denis CAPEL, vice-président en charge du pôle Attractivité 4 Saisons,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DÉCIDE** d'attribuer le Lot n° 1 à l'entreprise CCM pour un montant de 5 440 000,00 € HT.
- **DÉCIDE** d'attribuer le lot n° 2 à l'entreprise SMOP pour un montant de 69 300,00 € HT ainsi qu'une prestation supplémentaire éventuelle pour un montant de 15 000,00 € HT.
- **DÉCIDE** d'attribuer le lot n° 3 à l'entreprise SACTP pour un montant de 270 761,58 € HT ainsi que deux prestations supplémentaires éventuelles pour un montant de 40 499,05 € HT.
- **DÉCIDE** d'attribuer le lot n° 4 à l'entreprise SAS PICHOL VIDAUX pour un montant de 153 829,00 € HT ainsi qu'une prestation supplémentaire éventuelle pour un montant de 2 935,00 € HT.

- **DÉCIDE** d'attribuer le lot n° 5 à l'entreprise ENERSOM pour un montant de 137 806,00 € HT ainsi qu'une prestation supplémentaire éventuelle pour un montant de 15 506,00 € HT.
- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2025.

- **AUTORISE** la Présidente à signer et à notifier le marché avec l'entreprise CCM déclarée adjudicataire du lot n° 1 par la commission d'appel d'offres à l'issue de la procédure de consultation.
- **AUTORISE** la Présidente à signer tous les documents afférents à ce marché pour les lots 2 à 5
- **AUTORISE** la Présidente à prendre toutes les mesures et à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

***Mme la Présidente** – Le sujet suivant, Denis, est le remplacement du télésiège du Sauze, avec l'attribution de marché.*

***M. CAPEL** – Le remplacement du télésiège du Sauze se décompose en plusieurs lots. Je vais citer les cinq lots, puis on regardera sur le tableau ce qui a été décidé. Le lot n° 1, c'est la construction clé en main du télésiège fixe quatre places, avec un tapis d'embarquement. On a un lot n° 2 qui concerne le démontage du télésiège. Le lot n° 3, le terrassement des zones, le raccordement aux pistes existantes et le défrichement. Lot n° 4, la construction des locaux techniques de départ et d'arrivée. Et le lot n° 5, l'alimentation électrique en gares aval et amont, hors Enedis.*

On regarde le tableau : vous allez voir des chiffres, ce sera peut-être plus simple. Nous avons eu trois entreprises qui se sont présentées lors de cet appel d'offres. Une a été sortie d'office sur les trois, puisqu'elle ne respectait pas les délais, donc on n'a pas pu la garder. C'est une grande société qui s'appelle POMA, mais ils avaient l'incapacité de faire le chantier d'ici le mois de décembre, puisque je vous rappelle que ce projet doit être mis en place et en œuvre pour l'ouverture de la saison mi-décembre. Donc on s'est retrouvés juste avec deux interlocuteurs et c'est la société CCM, qui est une structure italienne, qui a été choisie pour un montant de 5 440 000 €.

Le lot n° 2, donc le démontage, l'entreprise SMOP, pour une somme de 84 300 €.

Le terrassement, la société SACTP, pour une somme de 311 260,63 €.

Le lot n° 4 pour les petits locaux, c'est la SAS PICHOL VIDAUX pour une somme de 156 764 €.

Et pour le raccordement, la société ENERSOM pour une somme de 153 312 €.

La somme totale du projet s'élève à 6 145 636,63 €. Ce sont des chiffres importants.

Est-ce que vous avez des questions sur le sujet ?

On a eu une hausse des prix qui a été énorme sur le prix du télésiège en lui-même. Je pense qu'on a pris à peu près 2 M€ en deux ans. Ça n'a pas été une bonne surprise. Mais ce n'était pas une surprise et on avait budgétisé quand même avant, donc on retombe à peu près sur ce qui avait été prévu. Malgré tout, c'est assez hallucinant.

***M. MARTIN** – Je voulais simplement dire une chose. Si je suis tout à fait d'accord sur le principe maintenant, au début j'étais sceptique. Je me suis dit « quand même, au Super-Sauze, on a fait un débrayable six places ». Or un débrayable six places aujourd'hui frise les 12 M€. C'est-à-dire qu'on n'est pas au double, mais presque. Je conçois très bien que, pour le Sauze, un quatre places et ces nouveaux tapis d'embarquement débrayables, ce sera bien pour tous les skieurs et pour les débutants aussi. Donc il y a un côté, malgré les chiffres, qui reste raisonnable.*

J'ajoute simplement une chose. Je ne veux pas imaginer le pire et je souhaite de tout mon cœur que tout se passe bien. Si jamais le télésiège n'était pas fini pour début décembre, je ne vous dis pas dans quelle panique on se retrouverait. J'ai entendu un technicien, qui m'a l'air fort compétent, dire qu'avec peu de choses on pourrait rétablir le fonctionnement du téléski du CBU. C'est-à-dire qu'en cas de gros coup dur, on aurait quand même une possibilité de faire monter quelques personnes par ce fameux téléski du CBU, qui pourrait d'ailleurs servir en dépannage quelquefois.

***Mme Clarisse GARCIER** – Est-ce qu'ils sont quand même optimistes sur le fait que ce sera livré avant décembre ?*

***M. CAPEL** – Oui. Eux sont optimistes. Le sujet du téléski du CBU, c'est en interne. Ce téléski avait été mis en sommeil, il n'avait pas été arrêté, donc c'est une grande chance, il est très facile de le remettre en route. C'est une sécurité supplémentaire. Mais en tout cas, pour les constructeurs, il n'y a pas de doute.*

***M. MARTIN** – Et pour tout vous dire, puisque j'étais à l'époque sur la construction de ce fameux télésiège six places débrayable au Super Sauze, le chantier avait commencé le 4 juillet pour être livré fin novembre. Donc, les gars, quand ils s'y mettent, ils y vont.*

***M. CAPEL** – Il ne faut pas s'affoler aussi sur l'idée d'un télésiège à pinces fixes. On passe d'un télésiège actuel avec un débit de 750 personnes à l'heure à un appareil transportant 1 600 personnes à l'heure, soit plus du double, donc c'est un produit qui est quand même performant.*

***M. MARTIN** – Je crois qu'ils ont annoncé 1 800 skieurs/heure, alors que là, aujourd'hui - et encore on ne compte pas à chaque fois que quelqu'un se casse la figure - on est plutôt dans les 450 à 500 skieurs/heure. On va passer à 1 600 ou 1 700 skieurs/heure. Donc les gens qui sont toujours en train de parler pour ne rien dire « oui, on devait faire un débrayable », et ci, et ça, stop ! C'est très bien pour le Sauze et ça nous permet aussi – on peut le dire, parce qu'il y a quand même un projet sur quatre ans à venir –, de laisser des financements pour rénover aussi bien le télésiège de la Rente que celui de l'Alp. Je ne sais pas si vous êtes connaisseurs, mais lorsque l'on attaque ce qu'on appelle une « V3 », une grande révision sur des appareils qui ont plus de 50 ans, tous les quatre ans, après, ça coûte 400 000 €. Donc on peut s'éviter des révisions à 300 ou 400 000 € en repartant sur du neuf. C'est moins cher que l'emprunt qu'il y aura annuellement.*

***M. CAPEL** – Est-ce que vous avez des questions supplémentaires ?*

***M. MARTIN** – Et puis, une dernière chose - je m'en excuse, c'est un sujet que je connais tellement par cœur, j'ai parcouru le monde entier grâce au ski - , je veux remercier une fois de plus, je ne sais pas s'il y en a autour de nous à cette table, les professionnels de la neige qui sont exemplaires, que ce soit sur Pra Loup, Le Sauze ou Sainte-Anne. Croyez-moi, ils ne regardent pas leurs heures. Je suis allé une nuit ou deux nuits travailler avec eux, il faut voir où ils vont chercher la neige, à 300 ou 400 m des pistes, ils raclent, ils ramènent, ils tassent… Ils ont effectué un travail tout à fait remarquable pour le peu de neige qu'on a eu en début de saison.*

***M. CAPEL** – Merci pour eux, Jacques. Des votes contre ? Des abstentions ? Vote à l'unanimité. Merci.*

Aucune autre remarque n'étant émise, M. Denis CAPEL procède au vote à main levée. La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

***Mme la Présidente** – Je vais vous donner la suite concernant ce télésiège. Je prendrai la décision et le risque de réaliser ce télésiège avec l'assurance de pouvoir le livrer avant l'ouverture du mois de décembre, et uniquement si. Aujourd'hui, les entreprises qui ont été sélectionnées garantissent la réalisation avant le 31 décembre. Il n'y a pas de sujet, mais moi, en ce qui me concerne, j'ai encore quelques feux verts à faire allumer sur le plan administratif, notamment la fin de l'enquête publique, la validation par l'enquêteur public, l'arrêté pris par Monsieur le Préfet, avant d'envisager un démontage et remontage. Et j'ai encore quelques*

sujets annexes à traiter qui sont d'importance. Donc à l'heure où je vous parle, le plan se déroule tel quel, mais il y a encore potentiellement des embûches. Je ne prendrai la décision évidemment que si je suis absolument assurée de pouvoir le réaliser.

***M. CAPEL** – On vit en France. Merci l'administration !*

***Mme la Présidente** – Le deuxième sujet, c'est concernant cette remontée mécanique. J'ai demandé si cette remontée mécanique avait été définitivement arrêtée auprès du STRMTG. Ce n'est pas le cas. Il est juste suspendu ; il s'agit simplement de modifications d'entretien annuel à réaliser. Donc c'est une bonne chose, mais c'est vraiment une micro-solution. Ça ne me satisferait pas, en tout cas. Ça, c'est la deuxième chose.*

La troisième chose que je voulais vous indiquer, c'est que, sur ce projet, dont le montant final retenu avec les options est à 6 145 000 €, nous avons bien un arrêté de subvention de l'État de 1 M€ et nous avons bien un arrêté de subvention de la Région de 2 M€. J'ai donc bien en ma possession deux arrêtés, de 3 M€ au total, subventionnant à 50 % cet appareil sans aucun doute et aucune incertitude sur le plan de financement. Nos services vont rechercher l'emprunt le plus adéquat pour pouvoir financer les 50 % restants, pour lesquels, de ce fait, ils vont commencer à travailler avec des partenaires financiers. Ils ont déjà commencé un tour de table, je suppose, et passé des coups de fil. Évidemment, à nouveau, je ne le ferai que lorsque j'aurai le financement par les banques, avec des offres acceptables sur la table. Ça fait partie aussi du travail.

Donc voilà les prochaines étapes que je me donne, pour pouvoir réaliser dans les meilleures conditions cet équipement qui, pour moi, est en bon ordre de marche, grâce au soutien de chacun. On y est presque.

En revanche, cela avance, mais pas à pas : maintenant, sur la dernière ligne droite, 15 jours, ça peut nous mettre dedans. Donc on est vraiment au jour près et on suit ça au jour près. Demain matin a lieu la réunion de chantier : puisque vous venez de voter, elle est maintenue. J'avais déjà convoqué toutes les entreprises, parce qu'un jour compte, donc ils seront là demain matin à 9 h.

***M. MARTIN** – Mais ce n'est pas ici, c'est à la régie.*

***Mme la Présidente** – Oui, à la régie. Vous avez vu malheureusement un peu en avance, pas avec mon autorisation, du piquetage sur les terrains privés. Je m'excuse aussi, je n'étais pas au courant non plus. Ma réunion de chantier, c'est demain 9 h et vous étiez invités, les propriétaires, pour appréhender l'impact visuel. Mais des entreprises sont déjà allées sur place voir pour savoir comment ils allaient travailler.*

***M. MARTIN** – Ils ont bien fait…*

***Mme la Présidente** – On va continuer là-dessus avec sérieux.*

Pas de question annexe sur le sujet ?

J'ai une intervention de la part de Daniel.

***M. MILLION-ROUSSEAU** – Simplement, nous avons sur notre commune la Maison du Bois. La Maison du Bois est devenue Maison du Bois et de la Forêt, donc nous avons refait la muséographie. Et nous inaugurons cette nouvelle muséographie le 3 juin. On a déjà envoyé des invitations, mais c'est un petit rappel : le 3 juin à 10 h 30 à la Maison du Bois et de la Forêt. Ça vaut le déplacement. Merci.*

***Mme la Présidente** – Parfait.*

Le prochain Conseil communautaire, le dernier avant la trêve estivale, est prévu le 1er juillet, à ce stade à 18 h. Les commissions auront donc lieu de manière habituelle le mardi précédent, donc le 24 : à noter dans vos agendas.

La séance est levée. Il est 20 h 17. Je vous remercie.

***M. TRON** – J'ai juste une dernière intervention qu'Arnaud me rappelle : la proposition du cabinet PLANED adressée aux maires, notamment en Conférence des Maires, à savoir la formation préalable à la constitution du SCoT : « De l'urbanisme pour les nuls ». C'est juste une remise à niveau, un petit rappel pour ceux qui ne l'avaient pas noté, pour le travail de préfiguration du SCoT : c'est le 3 juin,*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 15.

La secrétaire de séance
Régine BARDIN

La Présidente,
Élisabeth JACQUES

Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye Serre Ponçon ★ République Française